

Rapport sur la coopération 2022

Annexe au Bilan annuel

Synthèse

La coopération est une composante cruciale du succès de l'OEB depuis sa création. Or, le système de brevets actuel est soumis à des contraintes en constante évolution. Pour que ce système continue de répondre aux besoins des utilisateurs, les offices de PI du monde entier doivent travailler en étroite collaboration. C'est pourquoi la coopération forme la pierre angulaire du Plan stratégique 2023 de l'OEB et restera au cœur de l'élaboration de son Plan stratégique 2028. Cette annexe est le deuxième rapport annuel sur la coopération. Il vise à apporter un éclairage général sur les activités de coopération de l'Office. Dressant le bilan des progrès réalisés en 2022, le rapport souligne les domaines où la mutualisation des efforts contribue à harmoniser et à consolider le système de brevets en Europe et au-delà.

Depuis l'adoption du Plan stratégique 2023, le périmètre géographique de l'OEB s'est nettement étendu, englobant au total une population de plus de deux milliards de personnes à la fin 2022. À travers le réseau européen en matière de brevets (REB), l'Office relie désormais 39 États membres (comptant quelque 700 millions d'habitants), avec un État européen autorisant l'extension et quatre États autorisant la validation (Cambodge, Maroc, Moldavie et Tunisie). Ce vaste réseau de propriété intellectuelle (PI) facilite l'échange de connaissances et d'expertise en matière de PI. Au-delà de l'Europe, l'OEB continue d'étendre sa portée géographique au travers de nouveaux accords de validation et de partenariats renforcés. Outre les 44 pays autorisant la validation des brevets de l'OEB, nous avons 42 autres pays où les résultats de recherche et d'examen de l'OEB sont réutilisés dans la phase nationale/régionale. Ce réseau est appuyé par 39 accords de coopération bilatérale et 85 accords de coopération internationale (mémoires d'accord et programmes de travail) en vigueur.

L'année 2022 a été marquée par l'adhésion du Monténégro à la Convention sur le brevet européen, et l'invitation d'adhésion adressée à la République de Moldavie devrait confirmer cette dynamique de développement. Au-delà des États membres, l'Office continue de capitaliser sur les relations existantes, par des initiatives comme le programme d'ouverture géographique et une coopération étroite avec les organisations internationales et les associations d'utilisateurs. Des programmes de travail annuels sont en place avec des partenaires tels que l'OMPI et l'EUIPO. Ils englobent des activités dans les domaines du système PCT, de l'échange de données, de la classification, des procédures d'automatisation et de l'information brevets.

L'OEB a également cherché à développer les efforts de coopération au-delà des améliorations générales et à faire preuve d'agilité dans l'accompagnement de ceux qui en ont besoin. Un exemple marquant en 2022 fut la signature d'un partenariat renforcé avec l'Office ukrainien des brevets, des actions étant menées pour soutenir cet office, son infrastructure et son personnel en période de conflit. Cette année 2022 marque également la première édition de la réunion de dialogue du REB et la mise en place du forum en ligne du REB. Ce forum vise à tenir au courant régulièrement le REB et à favoriser une réponse coordonnée et rapide face aux crises.

Parallèlement à ses activités de coopération à grande échelle, l'OEB s'inscrit dans une longue tradition de soutien aux États membres, dans des domaines allant du renforcement de l'expertise technique au développement de compétences générales. Comme en 2021, des formations ont été dispensées par l'Académie européenne des brevets. Le catalogue des formations de l'Académie est élaboré conjointement avec les États membres et des experts de 19 offices nationaux de brevets (ONB), permettant ainsi une adéquation rapide entre les besoins des États membres et l'offre de formations de l'Académie.

La demande croissante en faveur de la numérisation a intensifié la nécessité d'une assistance technique et d'outils et d'expertise pour consolider le REB. Un réseau de plus de 360 centres d'information brevets (PATLIB) aide les utilisateurs locaux et les demandeurs potentiels à mieux comprendre le système de brevets et à y accéder plus facilement. Ce réseau en expansion fournit ainsi une assistance de première ligne aux utilisateurs, tout en favorisant le transfert de technologie entre les États membres. Dans le cadre des activités d'harmonisation du système de brevets, des groupes de travail se sont réunis pour faire le point et minimiser les divergences de pratiques entre les offices nationaux et l'OEB. Par ailleurs, Front Office, un système de dépôt décentralisé à déployer dans les offices nationaux, a été inauguré en janvier 2022 en Espagne et en Lituanie. Dans ces deux pays, la plateforme a été intégrée aux prestataires de paiement des offices correspondants, permettant ainsi aux utilisateurs finaux de payer en ligne sur la plateforme. Cet exemple confirme avec éclat l'intérêt d'une mise en œuvre fluide et rapide de Front Office pour tous les États membres intéressés.

Les activités de coopération se sont aussi étendues à l'organisation d'événements de sensibilisation, de formations et de conférences. Dans le cadre du projet de diffusion de la PI pour encourager l'innovation, l'OEB soutient les offices nationaux dans leurs activités de sensibilisation à la PI et de promotion de ses avantages auprès des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes, des organismes de recherche et des universités. En 2022, l'Office a parrainé six de ces événements, soit financièrement, soit par le détachement d'intervenants de l'OEB. Certains de ces événements étaient spécialement consacrés au système du brevet unitaire.

Aucun des progrès accomplis depuis le dernier rapport annuel sur la coopération n'aurait vu le jour sans le travail et la participation des précieux partenaires de l'OEB. L'indicateur le plus révélateur des actions possibles en commun est peut-être l'avancée historique du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet en 2022. Les efforts conjoints fournis lors de diverses manifestations organisées et coordonnées par l'OEB, ainsi que les offices nationaux, ont contribué à ces progrès. Le franchissement de cette étape est le fruit d'initiatives conjointes. Cet accomplissement et les autres succès détaillés dans le présent rapport sont autant de raisons d'être optimistes et ambitieux pour les réalisations de demain.

Table des matières

Synthèse	2
1. Coopération à l'OEB	5
2. Vers une approche plus durable de la coopération après la pandémie	6
2.1 Communication hybride et nouvelles compétences numériques au service de la coopération du futur	6
2.2 Une communauté résiliente, réactive face aux défis	7
3. Coopération européenne	8
3.1 Nos partenaires en Europe	8
3.2 Coopération avec les États membres et les États autorisant l'extension	9
3.3 Cadre de coopération et avancement de sa mise en œuvre	10
3.4 Renforcement du réseau européen des brevets : le "REB réactif"	25
3.5 Brevet unitaire et juridiction unifiée du brevet	29
3.6 Nouvelle politique de l'OEB en matière de données	31
3.7 Renforcement de la coopération avec les institutions et les associations d'utilisateurs en Europe	31
4. Coopération internationale	34
4.1 Élargissement de nos liens à l'international	35
4.2 Coopération multilatérale	43
5. Partenariat et dialogue avec les utilisateurs	46

1. Coopération à l'OEB

Depuis sa création, l'Office européen des brevets (OEB) a pour mission de servir les intérêts des citoyens des États membres de l'Organisation européenne des brevets. Son rôle exclusif lui confère le droit d'accorder des brevets européens valables dans l'ensemble des 39 États membres, ainsi que dans un État autorisant l'extension et quatre États autorisant la validation. Cette structure offre aux inventeurs une méthode économique et efficace pour protéger leurs inventions dans une multitude de pays. Un élément essentiel au succès du système du brevet européen est le dense réseau coopératif qui sous-tend la Convention sur le brevet européen (CBE).

Figure 1 : Coopération à l'OEB



Plus d'informations sur le réseau européen en matière de brevets au Chapitre 3
Source : OEB

"La coopération forme la pierre angulaire d'un système de brevets performant, et l'engagement de l'OEB en la matière a produit des résultats significatifs en 2022. Le réseau européen en matière de brevets poursuit son développement en accueillant le Monténégro, tandis que la République de Moldavie devrait suivre prochainement. La collaboration avec les États membres dans les domaines de l'échange de données, de l'informatique, des systèmes et de la formation a ouvert la voie à la plus grande réforme du système du brevet européen depuis 50 ans. En parallèle, notre soutien à l'Ukraine renforce la stabilité économique. Enfin, nos progrès pour améliorer le transfert de connaissances vers l'Afrique élargissent l'accès à la PI en favorisant la mobilisation des inventeurs sur tout le continent, gage de croissance économique et de développement."

António Campinos, Président de l'OEB

Ce système englobe tous les domaines de coopération, depuis les activités conjointes avec les 39 États membres de l'Organisation européenne des brevets, les partenaires internationaux, les utilisateurs, les agences et institutions de PI et le monde universitaire, jusqu'aux divisions d'examen à trois examinateurs. Le présent rapport s'articule principalement autour des initiatives de coopération

européenne et internationale, qui forment le fil directeur de la stratégie d'ouverture de l'OEB d'après le Plan stratégique 2023.

Dans ce cadre, l'OEB continue de consolider son travail de coopération, en cherchant à s'adapter activement à l'évolution des besoins et des circonstances, mais aussi à anticiper les tendances. Face au rythme soutenu des avancées technologiques, les offices de PI et les autres acteurs de la PI doivent impérativement collaborer avec efficacité. Une coopération ouverte et fluide se traduit par des examens de meilleure qualité et un système plus performant de protection et de promotion de l'innovation.

2. Vers une approche plus durable de la coopération après la pandémie

La mise en œuvre des enseignements tirés de la pandémie s'est concrétisée par une réorganisation rapide des processus et activités internes de l'OEB, en collaboration avec les États membres. L'initiative a débuté en 2020, avec le lancement d'une consultation sur les contours du cadre de la "Nouvelle normalité", qui a abouti en mai 2022 à l'entrée en vigueur de directives sur les nouvelles méthodes de travail (NWoW, New Ways of Working) de l'OEB.

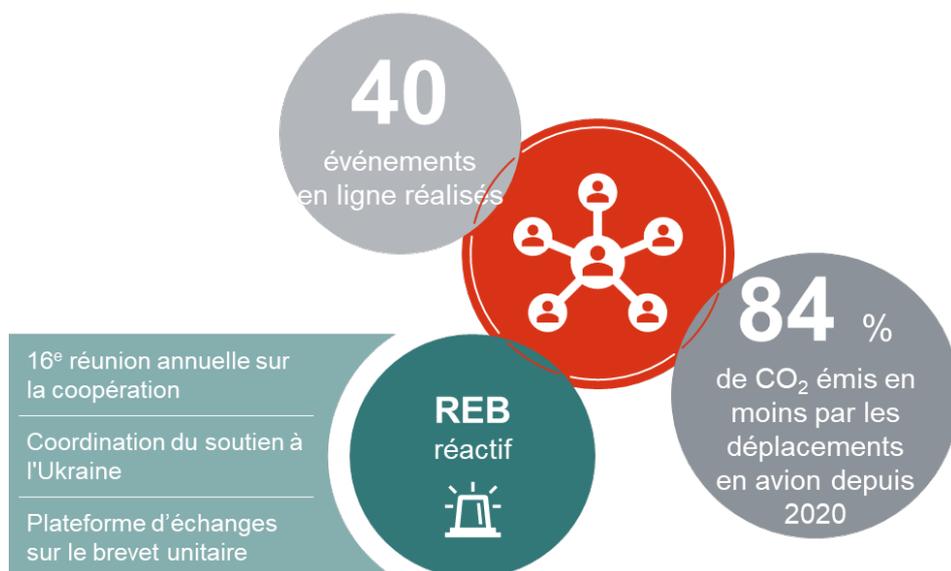
Ce nouveau référentiel a mené à la réécriture de plusieurs politiques de l'OEB pour faire de l'office une organisation plus pérenne, plus accessible, plus transparente et plus résiliente, capable d'affronter les défis et opportunités à venir.

2.1 Communication hybride et nouvelles compétences numériques au service de la coopération du futur

En 2022, la majorité des réunions de travail se sont déroulées en ligne, tandis que les réunions de haut niveau, notamment conférences et autres événements, ont été organisées en privilégiant sciemment des pratiques durables. Au total, 40 événements se sont tenus dans un format en ligne uniquement. En accord avec le cadre NWoW de l'OEB, les participants ont désormais la possibilité, où qu'ils se trouvent, d'assister et de participer activement aux événements. La hausse considérable du recours à la visioconférence confirme l'ancrage de ce moyen en tant qu'outil de coopération. Malgré l'absence de la dimension physique, il est positif de constater que l'OEB a réussi à organiser et à animer des événements réguliers avec d'autres parties prenantes sans compromettre la qualité des discussions et des messages transmis.

L'emploi de la visioconférence a par ailleurs rapproché l'OEB et ses partenaires. De fait, l'éloignement géographique et les déplacements ne sont plus des freins à des échanges réguliers et constructifs. Concrètement, la transition technologique a contribué à réduire radicalement l'empreinte carbone de l'OEB, avec une baisse des émissions dues aux déplacements par avion de 84 % entre 2020 et 2022.

Figure 2 : Communication hybride et nouvelles compétences numériques au service de la coopération du futur



Source : OEB

2.2 Une communauté résiliente, réactive face aux défis

L'OEB ambitionne également de capitaliser sur les leçons tirées durant la pandémie pour créer un réseau de brevets plus résilient. L'OEB et les États membres de l'Organisation européenne des brevets sont désormais bien mieux armés pour réagir rapidement face à des menaces et des défis communs. Parmi les exemples marquants de 2022 figurent le conflit en Ukraine, les répercussions de la crise climatique et la dynamique pour réussir à mettre en œuvre le système du brevet unitaire.

Dans le cadre du réseau européen en matière de brevets (REB), la première réunion de dialogue du REB s'est déroulée en avril 2022 pour faire le point sur le conflit en Ukraine, la coopération avec l'Office ukrainien des brevets et l'effet des sanctions européennes à l'encontre de la Russie et du Bélarus. L'ordre du jour consistait à examiner l'impact des événements sur la procédure de délivrance des brevets de l'OEB et des États membres. En réponse, le forum en ligne du REB a été lancé pour centraliser et diffuser les informations sur les mesures prises en soutien à l'Ukraine.

De même, le Comité restreint, en coordination avec l'OEB, a lancé la plateforme d'échange sur le brevet unitaire le 18 octobre dernier pour faciliter la communication et l'échange entre États membres des bonnes pratiques relevant du brevet unitaire.

3. Coopération européenne

Forte de 39 États membres, l'Organisation européenne des brevets compte parmi les plus grandes organisations intergouvernementales du continent. La coopération européenne joue donc un rôle crucial dans la gestion des relations avec les États membres et les États autorisant l'extension de l'Organisation et dans la bonne marche du REB. L'équipe de l'OEB chargée de la coopération européenne coordonne également les relations avec les associations nationales et européennes d'utilisateurs, ainsi que la coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et la Commission européenne. Les liens étroits entre les partenaires régionaux, l'OEB et les États membres contribuent à établir un réseau solide et uni.

L'importance de la coopération européenne est clairement stipulée dans le Plan stratégique 2023 au titre de l'Objectif 4¹ : Construire un réseau et un système du brevet européen ayant un retentissement mondial. Dans un environnement international concurrentiel, la solidité du système du brevet européen est essentielle pour que la région reste un marché attractif au niveau mondial, doté d'un système robuste de protection des droits de PI.

Figure 3 : Nouvelle politique de coopération



Source : OEB

3.1 Nos partenaires en Europe

Depuis les débuts de la Convention sur le brevet européen (CBE) il y a 50 ans, sa mission centrale reste la fourniture de services de haute qualité liés aux brevets auprès des utilisateurs du système de brevets, avec un accent particulier sur la promotion de l'innovation au sein de l'industrie européenne grâce à la puissance et à l'accessibilité du système de brevets. Le réseau de l'OEB est implanté sur l'ensemble du continent européen.

En Europe, les partenaires de l'OEB peuvent se répartir en quatre grandes catégories :

L'Organisation compte actuellement 39 États membres, à savoir tous les États membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Albanie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, Monaco, le Monténégro, la Norvège, la

¹ <https://www.epo.org/about-us/office/strategy/goal4.html>

République de Türkiye, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Serbie et la Suisse. Après l'adhésion du Monténégro à la CBE en 2022, il reste un accord d'extension en vigueur avec la Bosnie-Herzégovine.

De par leur vocation à préparer la nouvelle génération d'ingénieurs, de chercheurs, de managers, d'entrepreneurs, de juristes et de magistrats, les universités et les établissements d'enseignement supérieur européens sont des lieux tout trouvés pour sensibiliser à la question de la propriété intellectuelle. Par l'intermédiaire de l'Académie européenne des brevets, l'OEB propose des supports de formation utilisables dans quasiment toutes les matières par les universités, les centres de recherche et les offices de transfert technologique. Le programme phare de diplômés, le programme Pan-European Seal des jeunes professionnels, est un instrument clé de coopération stratégique entre les principaux offices de propriété intellectuelle d'Europe – l'OEB et l'EIPO – et plus de 100 universités européennes adhérant au programme.

Le succès du système de brevet dépend dans une large mesure non seulement des fournisseurs de services, mais aussi des utilisateurs. Les échanges avec les associations d'utilisateurs représentent une composante essentielle du REB, et l'OEB continue d'interagir avec les utilisateurs du système du brevet européen pour améliorer la qualité et l'efficacité des produits et services. En 2022, l'OEB a rencontré des associations d'utilisateurs à 26 reprises, notamment au cours de réunions bilatérales et au sein d'équipes de travail du Comité consultatif permanent auprès de l'OEB.

Par ailleurs, l'OEB collabore étroitement avec d'autres agences et institutions européennes, notamment l'EIPO et la Commission européenne, pour sensibiliser au droit de la propriété intellectuelle et améliorer les services aux entreprises qui utilisent le système européen de propriété intellectuelle.

3.2 Coopération avec les États membres et les États autorisant l'extension

Parmi les partenaires européens figurent avant tout les États membres et les États autorisant l'extension de l'Organisation européenne des brevets. L'année 2022 a été une année d'expansion et l'Organisation a eu le plaisir d'accueillir officiellement le Monténégro en tant que 39^e État membre. À l'ouverture de la 172^e réunion du Conseil d'administration en octobre 2022, le Conseil et le Président de l'OEB ont chaleureusement souhaité la bienvenue au Monténégro en tant que 39^e État membre de l'Organisation européenne des brevets. Une cérémonie de levée de drapeau s'est tenue à l'extérieur des locaux de l'OEB à Munich et à La Haye. Il s'agissait de la première levée de drapeau depuis 2010, année de l'accession de la République de Serbie à la CBE.

En pratique, à compter du 1^{er} octobre 2022, les demandes de brevet européen incluent la désignation du Monténégro, nouvel État contractant. L'OEB assume désormais, au nom du Monténégro, les fonctions d'office récepteur au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et agit en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international au titre du PCT.



"Le Monténégro se réjouit du privilège d'accéder au statut d'État membre de l'Organisation européenne des brevets, qui va nettement renforcer le système de protection des brevets au Monténégro. En rejoignant l'Organisation européenne des brevets, le Monténégro fait désormais partie intégrante de la famille des pays européens développés pour lesquels la protection efficace des inventions est une priorité."

M. G. Đurović, Ministre du développement économique et du tourisme du Monténégro

En décembre 2022, le Conseil d'administration a également décidé de présenter à la République de Moldavie une invitation à l'accession à la CBE. La Moldavie devrait ainsi devenir le 40^e État partie à la CBE.

Des liens de coopération étroite unissent de longue date la République de Moldavie et l'Organisation européenne des brevets. En 2013, l'Organisation européenne des brevets et la Moldavie ont signé un accord de validation qui a pris effet le 1^{er} novembre 2015. Dans le cadre de cet accord, les activités de coopération étendues menées par l'OEB et l'Office d'État pour la propriété intellectuelle de la République de Moldavie ont ouvert la voie à l'invitation adressée à la République de Moldavie en vue de son adhésion à la CBE.

Avant d'adhérer à la CBE, la République de Moldavie devra adopter des dispositions législatives nationales pour faciliter la mise en œuvre et l'application de la CBE. L'OEB apportera son soutien plein et entier à la Moldavie pendant ce processus, tout en prenant aussi plusieurs mesures d'ordre procédural et administratif avant l'adhésion, qui aura lieu selon un calendrier arrêté d'un commun accord par les deux offices.

L'adhésion régulière de nouveaux membres à l'Organisation européenne des brevets est le signe positif d'un réseau dynamique basé sur une collaboration étroite et constructive au niveau national et international.

3.3 Cadre de coopération et avancement de sa mise en œuvre

En vertu du Plan stratégique 2023, un cadre de coopération revu a été stipulé dans la nouvelle politique de coopération. Il est décliné sous forme d'accords de coopération bilatéraux entre l'OEB et chaque État membre afin d'adapter les activités au plus près des besoins de chaque office. Depuis le début de la politique de coopération, 39 de ces accords ont été signés.

Figure 4 : États membres et État autorisant l'extension ayant signé un accord bilatéral de coopération en 2022

Accords de coopération bilatérale signés en 2022

Albanie • Autriche • Belgique • Bulgarie • Croatie • Chypre • République tchèque • Danemark • Estonie • Finlande • France • Allemagne • Grèce • Hongrie • Islande • Irlande • Italie • Lettonie • Liechtenstein • Lituanie • Luxembourg • Malte • Monaco • Monténégro • Pays-Bas • Macédoine du Nord • Norvège • Pologne • Portugal • Roumanie • Saint-Marin • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Espagne • Suède • Suisse • Türkiye • Royaume-Uni



Source : OEB

En 2022, deux séries de réunions de coopération bilatérale se sont tenues pour s'assurer que les accords de coopération étaient en phase avec les activités en cours. Des évaluations ont été envoyées au dernier trimestre pour permettre une analyse de l'impact des projets sur l'année.

Chaque axe peut être divisé en projets individuels et chaque projet affecté à des indicateurs appropriés pour en évaluer les performances. D'autres activités sont prévues en vertu du Plan stratégique 2023 au cours de sa dernière année, tous les objectifs fixés devant être atteints au cours de l'année 2023. Plusieurs projets à plus longue échéance devraient se poursuivre au-delà du terme du Plan stratégique pour laisser du temps à leur mise en œuvre.

1. **Connaissances et qualité** : Cet axe vise à mettre à niveau les moyens disponibles dans les États membres en matière de PI. L'accent se porte particulièrement sur le renforcement des capacités au niveau des Offices nationaux de brevets (ONB) et des autres acteurs de la PI, ainsi que sur des initiatives visant à garantir des brevets de qualité homogène.
2. **Convergence des pratiques** : En Europe, les parties demanderesse cherchant à protéger leurs brevets sont parfois confrontées à des divergences de pratiques entre les ONB et l'OEB. Cet axe des activités de coopération vise à réduire, voire éliminer ces écarts. Dans le cadre de groupes de travail réguliers, les États membres collaborent pour partager et définir les bonnes pratiques dans les domaines où une approche plus uniforme serait bénéfique à la fois aux utilisateurs et aux ONB.
3. **Partage du travail** : Les activités organisées autour de cet axe visent à consolider la cohésion du REB pour contribuer à l'instauration d'un système de brevets moderne, efficace et de qualité en Europe. L'essence de ce travail consiste à élaborer un cadre de coopération plus attractif en matière de recherche, qui évite la répétition de travaux par la réutilisation des résultats d'autres offices. Cet axe englobe également les initiatives conjointes entre l'OEB et les États membres relatives aux activités de promotion de la PI pour encourager l'innovation.

4. **Coopération informatique** : Étant donné l'importance des ressources informatiques dans un système de brevets moderne et réactif, cet axe vise à renforcer les moyens informatiques disponibles dans les États membres. En particulier, le programme de coopération informatique est destiné à développer et améliorer les outils à disposition des offices nationaux pour offrir un meilleur service aux utilisateurs.

En vertu du Plan stratégique 2023, les accords bilatéraux entre l'OEB et les États membres sont examinés chaque année et permettent de suivre la mise en œuvre de l'Objectif 4 du plan. En parallèle aux réunions virtuelles régulières entre l'équipe de coopération européenne et ses homologues dans les États membres, deux séries de réunions de coopération bilatérale ont été organisées au printemps et à l'automne pour dresser le bilan des progrès et s'assurer que les accords étaient toujours pertinents. La participation totale des offices nationaux aux projets de coopération a atteint 80 % en 2022, soit l'objectif fixé.

Les paragraphes suivants de ce chapitre présentent l'état d'avancement de chaque projet et les activités effectuées en 2022.

3.3.1 Axe 1 : Connaissances et qualité

Développer l'expertise des offices nationaux et des institutions connexes

"Nos examinateurs de brevets et les autres agents concernés par la question des brevets sont très satisfaits des séminaires de l'Académie. Ces séminaires couvrent tous les thèmes actuels et sont structurés pour traiter chaque thème séparément. Ainsi, chaque agent peut choisir exactement ce dont il a besoin. Nous n'avons pas d'autre demande de formation."

Représentant de l'Office de la propriété intellectuelle de la république de Serbie

Le catalogue 2023 est le résultat d'une création conjointe des États membres en 2022, pilotée par un groupe de travail d'experts en formation issus de 19 offices nationaux, constitué pour l'occasion, pour s'assurer que toutes les demandes de formation étaient prises en compte. Les formations proposées en 2022 au personnel des offices nationaux comportaient 27 activités organisées par l'OEB, ainsi que 10 activités supplémentaires organisées avec des tiers, le tout dispensé en ligne. Certaines activités étaient destinés à soutenir plusieurs projets du REB, notamment une formation en ligne pour les réseaux PATLIB et un nouveau programme intitulé "Formation pour les formateurs". Un compte rendu plus détaillé est disponible dans le document CA/T 3/23.

L'OEB soutient depuis longtemps les offices nationaux pour leur permettre de développer leurs capacités, au début en leur fournissant des connaissances purement techniques et en proposant par la suite des cours de connaissances générales. L'Académie européenne des brevets dispense aux offices nationaux des formations sur la base du catalogue annuel des formations, lui-même adapté à leurs besoins

En 2022, les activités de formation de l'Académie spécifiquement destinées aux offices nationaux dans le domaine de la délivrance des brevets étaient les suivantes :

Figure 5 : Activités de formation de l'Académie en 2022



Source : OEB

En 2022, les 27 activités de formation de l'Académie s'adressant spécialement aux offices nationaux dans le domaine de la délivrance des brevets ont comptabilisé 1 504 participants inscrits. Le personnel de 36 États membres s'est inscrit dans une de ces activités au moins. Ces 27 activités de formation représentent au total 376 heures de cours.

Formation et soutien linguistiques

"Le personnel de notre office des brevets capitalise sur l'opportunité de maîtriser des langues étrangères avec les formations linguistiques correspondantes, car elles sont utiles pour les séminaires, les réunions, les déplacements professionnels et la communication écrite."

Représentant de l'Office des brevets de la République de Lettonie

Ce projet intéresse toujours les offices nationaux en 2022. Parmi les 39 accords signés, 26 offices nationaux se sont montrés intéressés et ont inclus une activité d'apprentissage des langues. Parmi eux, 24 ont mis en œuvre l'activité, augmentant ainsi le taux de participation à 92 %, contre 71 % en 2021.

Au final, 442 agents des offices nationaux ont reçu une formation linguistique en 2022, dont 78 % en anglais, 13 % en français et 9 % en allemand.

Figure 6 : Formation et soutien linguistiques



Source : OEB

En vertu du Plan stratégique 2023, le programme de formation linguistique a été rénové dans le but de consolider les compétences linguistiques du management et du personnel des offices nationaux dans les trois langues officielles de l'OEB. L'objectif est d'assurer une communication efficace et fluide en éliminant la barrière de la langue entre les organisations

Détermination de la demande systématique d'apprentissage en ligne et de formation

En 2022, le nouveau projet Calendrier de PI était presque terminé. En 2023, le portail et l'interface de formation virtuelle seront intégrés au portail d'accès unique pour automatiser les processus d'extraction et de chargement de données sur les événements nationaux. En 2022, les informations fournies par les offices nationaux participants ont été ajoutées par l'Académie et publiées sur le Calendrier de PI de l'EOB, augmentant ainsi la visibilité des activités de formation nationales.

PATLIB 2.0

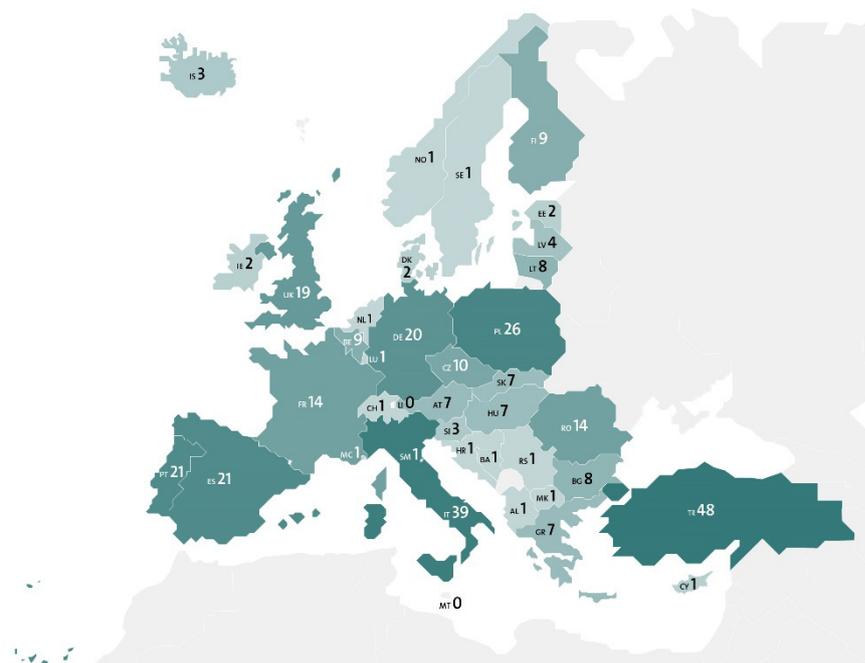
"Le réseau PATLIB espagnol a bien travaillé en 2022. La participation aux initiatives de l'OEB a été fructueuse. Par exemple, deux formations Espacenet ont été organisées. Une trentaine de représentants des 13 centres PATLIB espagnols ont participé à ces formations."

Représentant de l'Office espagnol des brevets et des marques

Le réseau PATLIB (PATent LIBrary) réunit 323 centres de PI dans 37 États membres et États autorisant l'extension. Ces centres proposent une variété de services, parmi lesquels analyse des brevets, analyse commerciale et services de transfert de technologie. En 2022, plusieurs étapes ont été franchies pour renforcer le réseau PATLIB : expansion de l'offre de formation, préparation de modules de formation interne et opportunité pour les centres de suggérer des activités plus en accord avec leurs besoins en formation. L'OEB est également devenu observateur dans le cercle des Offices de transfert technologique.

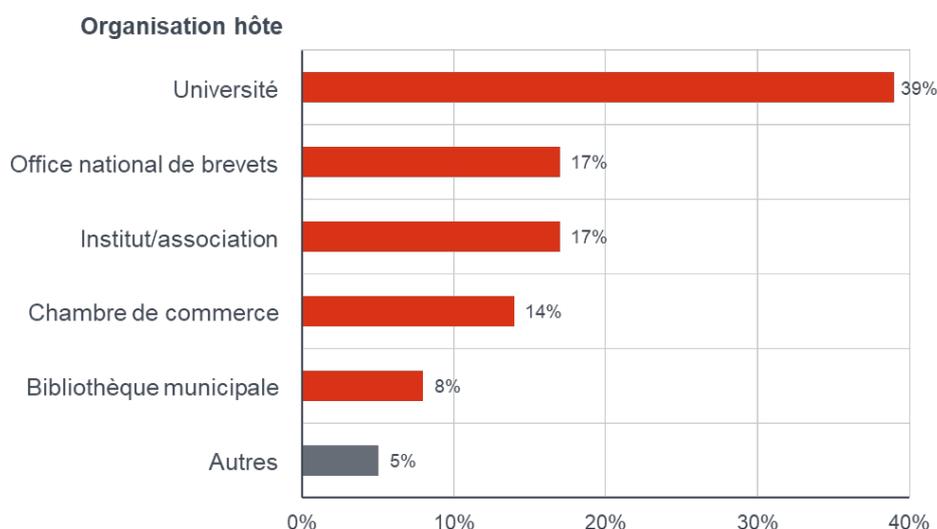
L'initiative "Calendrier de PI" est une composante du projet relatif à la demande en formation en ligne et à l'analyse de la qualité. Son objectif est double : établir un panorama complet des formations en PI proposées en Europe, et centraliser les informations sur les manifestations liées à la PI qui se déroulent en Europe

Figure 7 : Répartition des centres PATLIB dans les États membres (au 31 décembre 2022)



Source : OEB

Figure 8 : Ventilation du réseau PATLIB



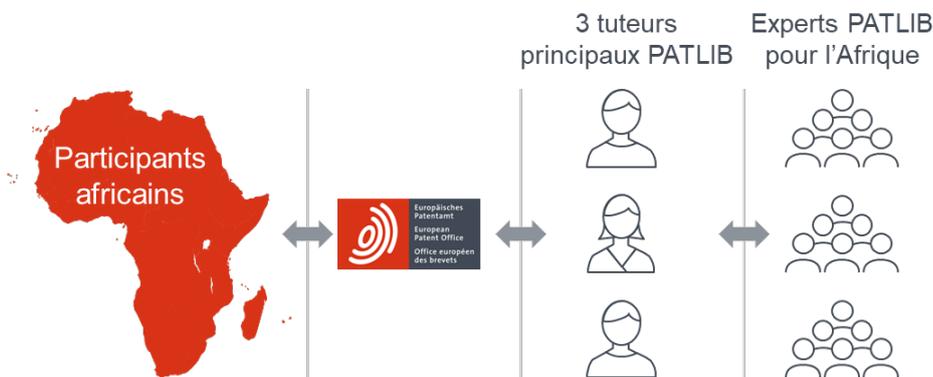
Source : OEB

De plus, une initiative de transfert de connaissances propres à la PI du réseau PATLIB aux universités d'Afrique a vu le jour en 2022 sous l'intitulé PATLIB 2.0 pour en valider le principe. L'objectif de cette initiative à terme est de transférer les connaissances acquises par les centres pour renforcer les capacités des institutions d'Afrique participantes dans la gestion autonome des services, ce qui simplifiera l'accès au système de PI et favorisera la croissance économique. Les experts PATLIB ont joué un rôle crucial dans sa mise en œuvre, en tant que tuteurs de leur groupe d'universités correspondant. Par ailleurs, les premiers plans de développement individuel des universités ont été finalisés à la fin 2022.

Le réseau PATLIB réunit 323 centres dans 37 États membres et États autorisant l'extension (au 31 décembre 2022). Ces centres proposent des conseils et des services en matière de PI aux industries, aux PME, aux chercheurs et aux particuliers locaux. Leur offre de services est variable. Certains proposent des services avancés, tels que l'analyse de brevets, l'analyse commerciale et des services de transfert de technologie, tandis que d'autres jouent simplement le rôle de centres locaux d'information sur la PI

Ils identifient les besoins, fixent les objectifs et chiffrent l'effet mesurable à attendre de leur exécution.

Figure 9 : Transfert des connaissances en PI du réseau PATLIB aux universités d'Afrique



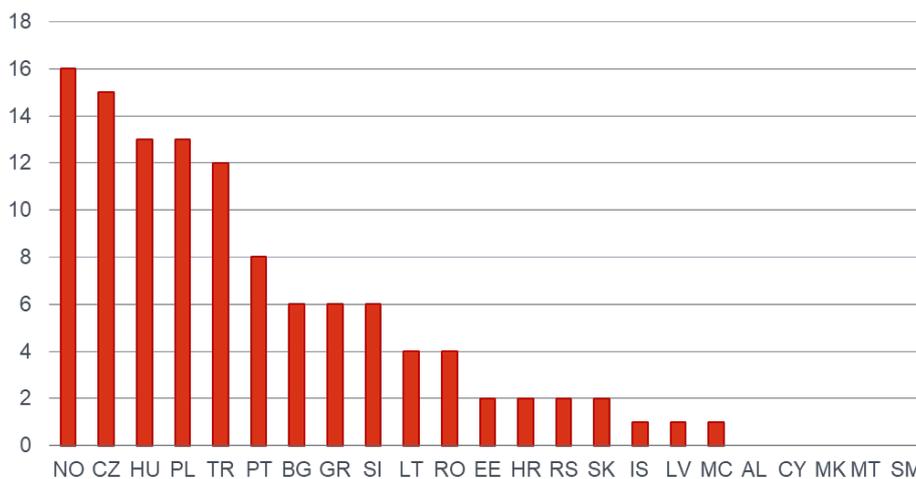
Source : OEB

Une initiative comparable est envisagée avec l'Ukraine pour soutenir l'innovation et le transfert de technologie. Des réunions se sont tenues en juillet et en août avec l'Institut ukrainien de propriété intellectuelle. L'équipe PATLIB prévoit de débiter l'initiative en 2023, dès que le nouvel Office national ukrainien pour la propriété intellectuelle et l'innovation aura signalé qu'il est prêt.

Assistance à l'examen européen de qualification (programme de soutien aux candidats à l'EEQ)

Dans le cadre du projet, 20 places de formation sont disponibles pour chaque pays admissible. Ensuite, 10 places d'assistance étendue sont ouvertes chaque année, pour lesquelles un soutien matériel est disponible.

Figure 10 : Étudiants qualifiés au programme de soutien aux candidats à l'EEQ



Source : OEB

Lancé en 2012, le programme de soutien aux candidats à l'examen européen de qualification (EEQ) vise à accroître la représentation des mandataires agréés titulaires de l'EEQ dans les pays comptant moins de cinq mandataires agréés. Il a pour objectif de former un groupe de professionnels capables de fournir des conseils fiables et précis concernant le système du brevet européen dans tous les États membres.

En 2022, le projet a été ouvert au Monténégro dès son accession à la CBE, portant à 24 le nombre de pays participants. Depuis le début du projet en 2012, 193 étudiants ont été admis. À ce jour, 114 ont réussi tous les examens et obtenu le titre de mandataire en brevets européens.

3.3.2 Axe 2 : Convergence des pratiques

"En toute franchise, nous pensons que le projet de convergence a donné une bouffée d'oxygène à ce qui ressemblait à des règlements rigides, aboutissant à une refonte de l'approche nationale. L'idée de créer une telle plateforme où nous pourrions échanger les expériences et partager les connaissances sur les thèmes liés au brevet s'est révélée extrêmement utile."

Représentant de l'Office polonais de la propriété intellectuelle

En 2022, les deux groupes de travail 5 et 6, "Rédaction et structure des revendications" et "Pratiques d'examen des inventions mises en œuvre par ordinateur et de l'intelligence artificielle", ont tous deux adopté une recommandation de pratique commune à laquelle le Comité Droit des brevets a donné un avis favorable. Elle a ensuite été approuvée par le Conseil d'administration en mars 2023.

Des bilans réguliers de l'avancement des travaux dans les deux groupes de travail ont été présentés au Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (SACEPO). Par ailleurs, le 5 octobre 2022, la troisième plateforme virtuelle consacrée à la convergence des pratiques a traité les sujets des groupes de travail 5 et 6.

Vu les avantages reconnus et les retours positifs des États membres et des utilisateurs, l'OEB devrait poursuivre ce programme de convergence en coopération avec les offices nationaux des États membres et des États autorisant l'extension. À cet effet, un nouveau cycle de convergence débutera en 2023, avec six nouveaux thèmes acceptés par le Conseil d'administration.

Les deux premiers thèmes seront "Caractéristiques autorisées dans les dessins" (thème 1) et "Établir et accepter des documents de priorité électroniques" (thème 2) (2023/2024). Les deux groupes de travail correspondants ont été constitués. Comme auparavant, ils seront présidés par l'OEB. Les deux thèmes suivants (2024/2025) seront "Observations présentées par les tiers" (thème 3) et "Pratiques relatives aux cessions" (thème 4). Enfin, les deux derniers thèmes (2025/2026) seront "Revendications de large portée" (thème 5) et "Double protection par brevet" (thème 6).

Les associations d'utilisateurs participent là encore aux groupes de travail en qualité d'observateurs. Sur sa demande, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle participera en qualité d'observateur supplémentaire des réunions. Les États membres et les États autorisant l'extension qui ne participent à aucun groupe de travail seront tenus informés des discussions à l'occasion d'événements dédiés. Par ailleurs, des mises à jour régulières seront communiquées aux utilisateurs via le SACEPO.

Conformément à l'engagement du Plan stratégique 2023 de l'OEB de renforcer le REB, le projet "Convergence des pratiques" vise à identifier une pratique commune dans les domaines identifiés où l'homogénéisation est susceptible d'offrir les avantages les plus tangibles aux utilisateurs finaux et aux offices nationaux au sein du REB

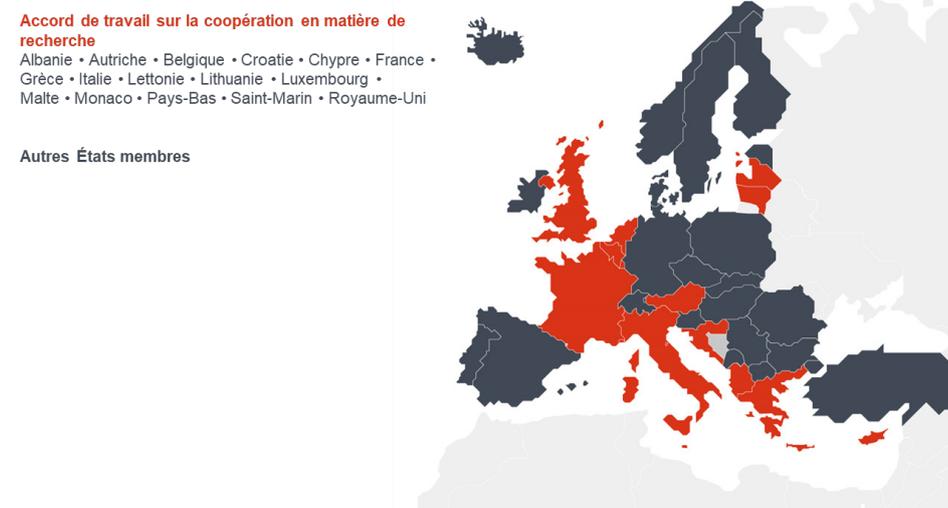
Même si l'objectif est de faire en sorte que le maximum d'offices appliquent les pratiques communes adoptées dans une optique d'harmonisation des domaines choisis, leur mise en œuvre n'aura aucun caractère contraignant et sera décidée librement. Néanmoins, la mise en œuvre des pratiques communes adoptées dans les différents offices sera contrôlée plus systématiquement afin d'accroître la transparence, en particulier dans l'intérêt des utilisateurs du système de brevet.

3.3.3 Axe 3 : Partage du travail

Politique relative aux accords de travail sur la coopération en matière de recherche

L'année 2022 est la deuxième année d'application de la nouvelle politique relative aux accords de travail sur la coopération en matière de recherche². En vertu de cette politique, une unique taxe pour les recherches nationales effectuées par l'OEB a été mise en place pour tous les accords de travail actuels et futurs. De plus, les petites entités bénéficieront d'un soutien plus significatif au travers d'une réduction de 80 % de cette taxe pour les recherches nationales effectuées par l'OEB.

Figure 11 : États membres ayant signé un accord de travail en matière de recherche



Source : OEB

En 2022, l'OEB a effectué 28 947 recherches nationales au total pour le compte de 12 des 15 offices nationaux ayant signé un accord de travail sur la coopération en matière de recherche. Cela représente une augmentation de 6 % par rapport à 2021. Au total, 2 232 réductions sur la taxe de recherche ont été accordées en vertu du programme de soutien aux petites entités, soit une hausse de 20 % par rapport à 2021. C'est là un signe positif de l'attractivité de ce cadre révisé pour les États membres et de l'efficacité du soutien aux petites entités.

La nouvelle politique des accords de travail sur la coopération en matière de recherche prévoit une seule taxe de recherche pour tous les États membres participants. Elle vise à fournir un soutien financier accru aux petites entités comme les particuliers, les universités, les centres de recherche et les PME pour leurs demandes de brevet national

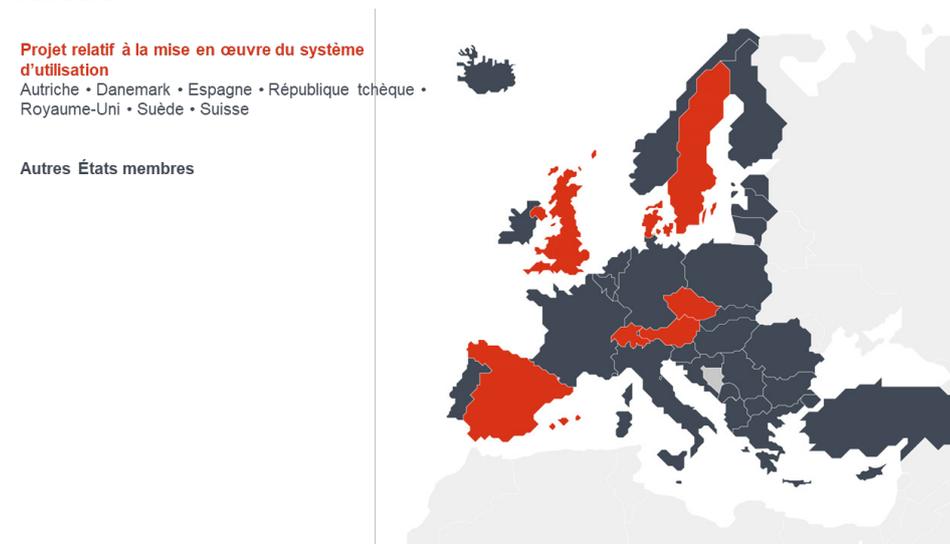
² Approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2020, CA/51/20.

En décembre 2022, l'Autriche a été le 16^e État membre signataire d'un accord de travail sur la coopération en matière de recherche avec l'OEB, après que le Conseil d'administration a approuvé la conclusion de deux nouveaux accords de travail avec l'Autriche et le Portugal en juin 2022. Un autre office national a manifesté son intérêt pour la signature d'un accord de travail sur les recherches dans un avenir proche.

Projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation

Après l'aboutissement concluant des tests et du transfert de données, la décision du Président de l'OEB, qui exempt les demandeurs revendiquant la priorité d'un premier dépôt effectué en République tchèque de produire une copie des résultats de recherche au titre de la règle 141(1) CBE, est entrée en vigueur le 3 octobre 2022. La République tchèque se joint au projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation aux côtés de six autres États membres de l'Organisation européenne des brevets.

Figure 12 : États membres ayant rejoint le projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation



Source : OEB

Le projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation vise à améliorer l'efficacité par le partage des résultats de recherche, d'examen et de classification des offices nationaux avec l'OEB avant la publication des demandes, avec pour finalité d'éliminer la duplication du travail. De plus, ce projet contribuera à réduire la charge de travail des demandeurs en matière de conformité avec la règle 141 CBE

Diffusion de la PI pour encourager l'innovation

En 2022, l'OEB a soutenu six manifestations de diffusion de la PI, soit financièrement, soit par le détachement d'intervenants de l'OEB. Certaines d'entre elles étaient consacrées particulièrement au système du brevet unitaire.

Par ailleurs, dans le cadre d'une nouvelle activité en 2022 et pour préparer le lancement du système du brevet unitaire, l'OEB a partagé des informations relatives au brevet unitaire et des supports promotionnels élaborés par l'OEB. La possibilité d'un soutien financier pour la traduction de ces supports a également été proposée.

Des plateformes de discussion entre l'OEB et les examinateurs d'offices nationaux sur les procédures en matière de brevet dans certains domaines techniques ont été organisées avec quatre offices en 2022. Ces événements servent à échanger des informations et des connaissances sur les derniers développements concernant les pratiques et les procédures en matière de brevet.

3.3.4 Axe 4 : Coopération informatique

"La participation au groupe de travail sur la recherche, qui relève du programme de coopération informatique, aux côtés de collègues d'autres offices nationaux et de l'OEB, a été une expérience très profitable. Elle a fourni une véritable opportunité de participer au développement du nouvel outil de recherche sur les brevets de l'OEB, et je me réjouis d'en communiquer à mon office."

Représentant de l'Office britannique de la propriété intellectuelle

Au titre du programme de coopération informatique, l'OEB s'est attelé à la modernisation d'une série de services informatiques tournés vers ses États membres. Au travers du portail d'accès unique, les utilisateurs des offices nationaux et les associations ou organismes professionnels bénéficient d'un accès direct à la documentation, aux outils et aux ressources d'assistance. Les demandes d'assistance peuvent être envoyées à partir d'une même page sur ServiceNow.

Le projet Front Office est passé d'un unique office national pilote à trois États membres en train de développer leur propre infrastructure.

Le nombre de mises en œuvre relevant de la classification des brevets avec le système de classification coopérative des brevets (CPC) a conduit à une hausse du nombre d'États membres adoptant le projet et à l'inclusion de la CPC dans les publications EP.

Une harmonisation complémentaire entre le projet de coopération en matière de recherche et l'outil ANSERA a abouti à l'inclusion de documents non-brevets, entre autres nouveautés. Des consultations étendues de sécurité ont également eu lieu sur la protection des données.

Dans le cadre du projet de diffusion de la PI pour encourager l'innovation, l'OEB fournit une assistance aux offices nationaux dans leurs efforts de sensibilisation à la PI et de promotion des avantages et de l'impact de la protection de la PI auprès des PME innovantes, des organismes de recherche et des universités

Des informations complémentaires sur les différents projets du programme de coopération informatique sont présentées aux paragraphes suivants.

Front Office

"Nous tenons à exprimer notre satisfaction pour les excellents résultats tangibles et nécessaires de notre coopération bilatérale dans le domaine de l'informatique, à savoir le Front Office pour les brevets [...]. La création d'un système moderne de demande de brevet est notre objectif de long terme depuis de nombreuses années, qui fait partie des attentes de nos utilisateurs. Nous sommes très heureux et satisfaits qu'une telle opportunité se présente après le lancement du Plan stratégique 2023."

Représentant du Bureau national des brevets de la République de Lituanie

La plateforme a été inaugurée en janvier 2022 en Lituanie et en Espagne. Dans ces deux pays, la plateforme a été intégrée aux prestataires de paiement des offices nationaux correspondants, permettant ainsi aux utilisateurs finaux de payer en ligne sur la plateforme Front Office.

Une première version est également sortie en Grèce, permettant aux utilisateurs finaux d'apprendre à maîtriser la fonctionnalité de dépôt pour les validations EP, la mise en place des procédures restantes étant prévue en 2023.

Un autre grand chantier a concerné l'élaboration des processus pour mettre en œuvre Front Office rapidement et simplement dans tous les États membres. Une composante essentielle de ce processus est le transfert de connaissances, qui permet aux offices nationaux de gérer et d'étendre en toute autonomie Front Office en fonction des besoins.

D'autres mises en œuvre initiales devraient débuter en 2023 dans plusieurs pays : Belgique, Finlande, Islande, Luxembourg, Macédoine du Nord et Pays-Bas.

Qualité des données

En 2022, le projet Qualité des données s'est concentré sur l'amélioration des critères de qualité des données et sur le soutien à l'automatisation du transfert de données parmi les États membres. Dans le cadre du travail de l'OEB pour améliorer la qualité des données dans les livraisons, des réunions bilatérales régulières et des formations ont été organisées. Par exemple, la formation en ligne consacrée à la production de données en texte intégral sur l'état de la technique pour les offices nationaux, notamment en Bulgarie, en Lettonie et à Malte, a été menée en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

L'analyse des fichiers d'autorité EP a progressé avec la remise d'un rapport qualité détaillé aux Offices d'Allemagne, de Bulgarie, de Finlande, de Monaco, de Norvège et de Suède.

Le projet Front Office se propose de permettre aux utilisateurs finaux de déposer des demandes de brevet national, des demandes PCT et des demandes EP, ainsi que leurs actions ultérieures, auprès des offices nationaux

Le projet Qualité des données a été conçu pour soutenir l'échange des données de brevet. L'automatisation de ce flux de données crée des opportunités d'amélioration de la qualité des données par leur structuration au format XML normalisé

L'OEB prévoit de corriger les problèmes de complétude restants et d'enrichir les collections de données par le déclenchement des opérations correspondantes sur les anciens documents (backfile). En 2022, une série d'opérations backfile a été réalisée dans les Offices danois et tchèque. D'autres offices ont terminé les phases d'évaluation et devraient commencer les opérations backfile en 2023 : Italie (phase 4), Saint-Marin et République de Türkiye.

La partie automatisation du transfert de données du projet a été complétée par l'intégration du module de demande de recherche nationale. Grâce à une architecture API commune et à une approche commune du transfert, il a été possible de terminer simultanément tous les développements à la fin 2022. Les plateformes livrées fonctionnent désormais en production.

Après la conclusion des phases pilotes, le projet est passé à sa phase de mise en œuvre finale. Les membres du groupe de travail ont bénéficié de formations, de supports documentaires et d'un accompagnement. Ces mesures d'accompagnement ont été étendues à tous les autres États membres.

À la fin 2022, six nouveaux offices (Albanie, Autriche, Croatie, Lettonie, Lituanie, Portugal) ont commencé à utiliser la plateforme d'échange de données pour fournir leurs demandes de recherche nationale. Les deux premières demandes de recherche ont été facturées récemment, concluant ainsi le processus de bout en bout. L'outil est actuellement utilisé en Irlande, et cinq autres offices (Bulgarie, Italie, Lettonie, Norvège, République tchèque) sont bien avancés dans la mise en œuvre de la solution avec une approche par communication intermachines.

Coopération en matière de recherche

L'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle participe au groupe de travail consacré à la recherche. Du point de vue de la Suisse, le projet a jusqu'ici dépassé les attentes. L'accompagnement a toujours été rapide, professionnel et efficace. Même des sujets complexes comme l'accès aux documents non-brevet propres à chaque office national ont été traités en temps utile. Le prototype actuel fournit des fonctions en accord avec le calendrier prévu. De fait, l'ensemble du projet est dans les temps. Nous attendons donc avec impatience la mise en œuvre d'un outil de recherche de "nouvelle génération" et la résolution des difficultés restantes comme les besoins en exportation de données."

Représentant de l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle

Le projet Coopération en matière de recherche a publié deux versions de l'outil de recherche, comportant à chaque fois des fonctions et jeux de données améliorés, notamment l'accès aux documents non-brevet conformément aux licences négociées entre les offices nationaux et les fournisseurs de ces documents. Pour la majorité des offices nationaux, l'outil de recherche est donc maintenant exploitable dans une large mesure.

Une première analyse métier a été réalisée sur les moyens d'importation/exportation pour faciliter l'intégration de l'outil de recherche aux systèmes informatiques des offices nationaux.

L'objectif du projet Coopération en matière de recherche consistait à fournir un nouvel outil de recherche pour remplacer à terme l'outil EPOQUE Net. Le projet fournit aux examinateurs de brevets des outils de recherche modernes et performants ainsi que des données subséquentes pour leur permettre d'effectuer leur travail d'évaluation des nouvelles demandes de brevet

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises sur l'année, et ses membres ont régulièrement alimenté le projet de leurs contributions, idées et commentaires. L'outil de recherche est actuellement exploité en phase pilote par plus de 250 examinateurs de 20 États membres et d'Ukraine.

Ces examinateurs recourent à l'outil au quotidien et se sont souvent appropriés pleinement la fonction de recherche. La formation des examinateurs des offices nationaux a été dispensée sur la plateforme en ligne de l'Académie européenne des brevets, avec un assortiment de supports écrits, de vidéos enregistrées et de cours en présentiel. Le partage de connaissances avec et entre les utilisateurs se déroule actuellement sous deux formes : sur le portail d'accès unique, et sur un forum de la plateforme de formation de l'Académie européenne des brevets.

Sur le plan de la sécurité, l'authentification multifacteurs et l'informatique confidentielle ont été appliquées pour tous les utilisateurs et au niveau de chaque application.

Gestion de la qualité et cartographie des processus

"L'amélioration continue, qui constitue l'un des principes de la qualité, exige une surveillance des processus, le partage des indicateurs de qualité et l'harmonisation des pratiques."

Représentant de l'Office turc des brevets et des marques

Le projet a été finalisé par la fourniture d'une cartographie modélisée des principaux processus relatifs aux brevets pour chaque office national participant au groupe de travail. Par ailleurs, un soutien a été apporté à certains offices nationaux actifs dans le projet Coopération en matière de recherche.

Le projet a publié un "plan" de tous les processus cartographiés, qui met en évidence les bonnes pratiques et révèle les grandes différences entre offices nationaux. Les analyses correspondantes ont été compilées dans des livrets de processus publiés sur le portail d'accès unique (module de coopération technique).

Pour l'aspect gestion qualité du projet, la version préliminaire d'un livret qualité relatif au processus de délivrance de brevets a été rédigée. Ce "pôle qualité" a permis de créer un cadre commun de pratiques qualité.

Back Office modulaire

En 2022, le projet a profité d'un groupe de travail solide constitué de pays disposant d'une expérience du développement, qui ont participé avec des documents et des cartographies architecturales détaillées des solutions mises en place dans leurs offices nationaux. Cela a permis d'identifier les possibilités de soutien mutuel et d'élaborer un "plan" utilisable par tout office lançant un projet de type back-office.

Le projet Gestion de la qualité et cartographie des processus modélise les principaux processus actuels relatifs aux brevets dans chaque État membre, afin d'établir un socle commun de développement logiciel et d'identifier des possibilités de rationalisation et de simplification des processus

Le projet Back Office modulaire est destiné à accompagner les offices qui créent des départements d'administration des brevets par l'échange de bonnes pratiques et d'informations

Le projet a conduit à la création d'un réseau d'échange de connaissances au niveau technique pour l'élaboration et la gestion conjointes d'une documentation spécialement consacrée au back-office.

Classification coopérative des brevets

"La Classification coopérative des brevets est un autre projet qui nous tient à cœur. Elle est importante pour accélérer les recherches et en améliorer la qualité. Le projet CPC a produit un résultat significatif. Maintenant que le manuel de mise en œuvre de la CPC est rédigé, les offices devaient être incités à rejoindre la CPC. Le portail de classification externe est le résultat d'un excellent travail. Il offre aux utilisateurs tous les services nécessaires. Il est logique, facile à parcourir et véritablement ergonomique. Vous pouvez trouver au même endroit l'ensemble des documents et informations dont vous avez besoin."

Représentant de l'Office estonien des brevets

Le projet Classification coopérative des brevets (CPC) élabore et soutient la classification unifiée des brevets, qui favorise un classement précoce et cohérent de collections plus nombreuses de documents.

En 2022, la Classification coopérative des brevets (CPC) a été adoptée comme système de classification interne dans quatre nouveaux offices européens (Belgique, Italie, Luxembourg et Monaco) et dans celui du Pérou. L'Office polonais des brevets a également commencé à échanger des données CPC avec l'OEB. Plusieurs formations à la CPC se sont tenues au cours de l'année en coopération avec l'Académie européenne des brevets. Elles ont été dispensées sous la forme de formations virtuelles collectives, ouvertes à tous les offices de la CPC et avec interaction directe en ligne entre les experts de l'OEB et les examinateurs des offices de la CPC.

Trois réunions du groupe de travail de la CPC ont été organisées, ainsi qu'un atelier consacré à la CPC lors de la réunion du Comité "Soutien technique et opérationnel" au printemps 2022. Les contributions issues des tests d'utilisation et des séances du groupe de travail de la CPC ont abouti à la création d'un portail de classification correspondant aux besoins des utilisateurs.

Le portail de classification externe (ECP) a été lancé au sein du portail d'accès unique avec deux services initiaux : le service d'informations de contact et le service de reclassification de la CPC.

Une série de services complémentaires ont été développés et testés, parmi lesquels un widget et des rapports sur la couverture CPC, un outil de catégorisation des textes CPC basé sur l'IA et un service d'actualité sur la CPC. Un service de suivi de la qualité est prévu pour 2023, ainsi qu'un service de cartographie statistique entre les systèmes CPC, d'indexation de fichiers et de classification internationale des brevets (CIB) pour compléter les services actuels du portail de classification externe.

En termes quantitatifs, le travail d'harmonisation des pratiques de classification progresse à un rythme soutenu. À ce jour, 258 sous-classes ont été harmonisées en totalité ou en partie, soit environ 40 % de tout le plan de CPC.

Portail d'accès unique

"Le portail d'accès unique est un nouveau moyen moderne et pérenne de coopération et d'interaction entre les offices nationaux et l'OEB. Lancé en 2021 avec l'outil de création d'accords de partenariat, le portail s'est développé en un outil puissant et efficace, avec lequel nous réalisons une diversité de tâches et de projets."

Représentant de l'Organisation grecque de la propriété industrielle

En 2022, le projet de portail d'accès unique s'est enrichi en hébergeant une série de nouveaux services et référentiels. Le portail est devenu une plateforme puissante pour toutes les activités de coopération.

Un module de coopération multilatérale a été ajouté pour héberger les sites web publics comme ceux des offices IP5 et de la Conférence tripartite, ainsi qu'une page permettant aux offices nationaux d'échanger leurs opinions et les bonnes pratiques sur les sujets d'actualité. Le paragraphe 3.4.3, Plateformes lancées en 2022, présente des informations plus détaillées.

D'autres services sont aujourd'hui en cours de finalisation, notamment un soutien en ligne élargi pour le processus de validation après délivrance, le SACEPO, la couverture géographique et d'autres services géographiques. Le développement d'outils supplémentaires dans le portail d'accès unique a débuté, notamment pour la gestion des événements dans la section formation et la section remboursement.

Le projet de portail d'accès unique modernise les services que l'OEB propose aux parties prenantes d'offices nationaux et à d'autres acteurs du REB. Le projet vise à simplifier les interactions entre eux et l'OEB en établissant une plateforme unique qui regroupe tous les services. Le portail d'accès unique est un outil moderne, convivial et sécurisé, qui permet des économies de temps et d'argent lors de la recherche d'informations

3.4 Renforcement du réseau européen des brevets : le "REB réactif"

3.4.1 Principales réunions de coopération en 2022

La 16^e réunion annuelle sur la coopération avec les États membres a eu lieu sous une forme virtuelle le 4 mai 2022. Vingt-trois offices nationaux y ont participé, représentés par 77 participants au total, dont 22 directeurs d'office. La réunion avait trois grands objectifs : dresser le bilan des réalisations de la deuxième année dans le nouveau cadre de coopération, recueillir les commentaires relatifs à certaines initiatives (notamment l'Observatoire des brevets et des technologies de l'OEB ou le train de mesures sur la mobilité professionnelle) et communiquer sur les récentes évolutions (par exemple restructuration des opérations de la DG 1, certification des administrateurs de brevets et des assistants juridiques européens (CEAB), et nouvelle politique sur les données de l'OEB et ses bénéfices pour les utilisateurs).

Le 29 avril 2022, des experts désignés par les offices nationaux de 38 États membres se sont réunis pour la première fois, avec à l'ordre du jour le soutien à l'Ukraine (Office ukrainien des brevets et demandeurs ukrainiens) et l'effet des sanctions de l'Union européenne et des États membres de l'Organisation européenne des brevets à l'encontre d'individus et d'entités russes et biélorusses. La réunion a fait le point sur les mesures déjà prises en soutien à l'Ukraine,

comme l'aide humanitaire et la suspension des instruments de coopération, et proposé un forum de discussion sur l'interprétation et les répercussions des sanctions sur les opérations de l'OEB en tant qu'organisation internationale.

3.4.2 Principales manifestations nationales d'intérêt particulier pour le REB en 2022

Après la pandémie, l'OEB a repris en 2022 les réunions de haut niveau en présentiel. Ces réunions ont été l'occasion de reprendre contact et d'informer les États membres de la situation actuelle des résultats opérationnels, des grandes réformes, des projets internes, de l'avancement du Plan stratégique 2023 et de la préparation du Plan stratégique 2028 de l'OEB. Le Président de l'OEB poursuivra ces réunions en 2023, tout en tenant compte de la politique et des objectifs de développement durable de l'OEB.

Le Président de l'OEB a participé à plusieurs événements notables au niveau national, notamment :

- Conférence sur les technologies à hydrogène dans les transports à Bratislava les 17 et 18 mai 2022. À cette conférence, le Président de l'OEB a cité une étude élaborée et publiée conjointement avec l'Agence internationale de l'énergie en 2021, qui révèle qu'au cours des trois années antérieures, le volume de brevets pour des technologies d'énergie peu carbonées a augmenté, tandis que les brevets en lien avec les énergies fossiles ont diminué. L'importance des documents et données des brevets dans le domaine de la veille stratégique (business intelligence) a également été soulignée, notamment au niveau des technologies durables, sur lesquelles d'autres inventeurs peuvent s'appuyer pour faire progresser l'état de la technique.
- Conférence lusophone sur la propriété industrielle à Lisbonne le 23 juin 2022. Le Président de l'OEB a participé aux premières journées lusophones sur la propriété industrielle (Jornadas Lusófonas da Propriedade Industrial) dans les locaux lisboètes de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Cette conférence de deux jours a jeté les bases d'un échange des bonnes pratiques entre de nombreux offices de PI de la communauté lusophone, en abordant le renforcement de la coopération avec la CPLP et les bénéfices du système du brevet unitaire. À cette conférence, le Président de l'OEB a réaffirmé clairement les engagements de l'Office : développer un système de brevets solide dans la communauté lusophone par des formations modulaires sur des thèmes spécifiques dans les offices nationaux de la CPLP, collaborer avec les établissements d'enseignement pour maximiser les retombées des informations brevets, harmoniser les méthodes de travail et les directives, développer les activités des réseaux PATLIB et fournir un moyen de protection des brevets plus économique, plus simple et plus efficace au travers du système du brevet unitaire.
- Ouverture de la 29^e édition du Magister Lvcentinvs, master en propriété intellectuelle et innovation digitale de l'université d'Alicante le 12 septembre 2022. Le Président de l'OEB a prononcé un discours encourageant les étudiants à s'approprier et à exploiter pleinement le potentiel de la PI pour créer de la valeur économique et sociale dans le monde de demain. La cérémonie d'ouverture a été suivie de la réunion du

Comité scientifique du Magister Lvcentinvs, présidée par le Président Campinos.

- Neuvième conférence annuelle sur les droits de propriété intellectuelle ("IPRs Day"), organisée par l'Office danois des brevets et des marques à Copenhague le 3 novembre 2022. La conférence, qui s'adressait aux acteurs nationaux, essentiellement des représentants d'entreprise et des utilisateurs, était consacrée à la contribution des droits de propriété intellectuelle (DPI) pour favoriser l'innovation, la croissance et la création d'emplois. Les participants ont débattu de l'impact des réformes actuelles en matière de PI sur la compétitivité des entreprises de toutes tailles et approfondi la stratégie de plusieurs entreprises florissantes à l'égard des DPI lorsque le point de mire est la croissance. Le Président de l'OEB a axé sa prise de parole principale sur le thème "Vers une Europe plus forte au travers d'un système de brevets à fort impact".
- Conférence de haut niveau consacrée au système du brevet unitaire, organisée conjointement par le gouvernement belge et l'OEB, avec le soutien de la Commission européenne, à Bruxelles le 17 novembre 2022. Le paragraphe 3.5, Brevet unitaire et juridiction unifiée du brevet, fournit plus de détails.
- Cérémonie d'inscription au livre d'or, en présence du Président de la république de Bulgarie, M. Rumen Radev, et organisée par l'Office bulgare des brevets à Sofia le 18 novembre 2022. Cette cérémonie célébrait les accomplissements remarquables de trois inventeurs bulgares renommés. Le Ministre bulgare de l'économie et de l'industrie et le Ministre bulgare de l'éducation et de la science ont rendu hommage à l'événement et aux inventeurs nationaux. Parmi les grands sujets de l'événement figurait le rôle des brevets pour encourager l'innovation et la croissance économique, et plus particulièrement le rôle de la propriété intellectuelle pour les PME innovantes, les chercheurs universitaires et les inventeurs privés. Après la cérémonie, le Président de l'OEB s'est entretenu avec le chef de l'État bulgare, M. Radev, qui a souligné l'importance et la contribution essentielle de l'EOB et du REB pour le développement et le renforcement de l'écosystème d'innovation et la promotion du transfert de technologie en Europe. Au cours des discussions avec le Président de l'Office bulgare des brevets, la coopération bilatérale a par ailleurs été mise en avant comme un facteur important pour aboutir à un système de brevets plus durable, soutenir l'innovation et créer des emplois localement et à l'échelle européenne.
- Conférence à Ljubljana le 1^{er} décembre 2022, organisée conjointement par l'OEB, l'Office slovène de la propriété intellectuelle et la Chambre slovène de commerce et d'industrie, à l'occasion du 20^e anniversaire de l'adhésion de la Slovénie à la Convention sur le brevet européen et de l'introduction du système du brevet unitaire. Le paragraphe 3.5, Brevet unitaire et juridiction unifiée du brevet, fournit plus de détails.

3.4.3 Plateformes lancées en 2022

Forum en ligne du REB pour l'Ukraine

À la première réunion de dialogue du REB, les États membres sont parvenus à un consensus sur la création du forum en ligne du REB, une plateforme numérique intégrée au portail d'accès unique. Cette plateforme a pour but de centraliser et de diffuser des informations publiques factuelles sur les mesures prises en soutien à l'Ukraine et des listes d'individus/entités russes et biélorusses soumis à des sanctions. Ainsi, le REB peut rester informé et à jour.

Plateforme d'échanges sur le brevet unitaire

La fluidité de mise en œuvre du système du brevet unitaire est essentielle et engage une multitude de composantes. Suite aux discussions avec les États membres pour soutenir la mise en œuvre du brevet unitaire, une plateforme numérique, dénommée plateforme d'échange sur le brevet unitaire, a été mise en place. Cette plateforme centralise et diffuse les documents et spécifications techniques en lien avec le brevet unitaire et propose un forum pour que les États membres partagent leur opinion et leur stratégie de mise en œuvre dans cinq domaines : informatique, juridique, financier, communication-formation et aspect procédural et opérationnel. Intégrée à l'environnement du REB, la plateforme est accessible sur le portail d'accès unique.

3.4.4 Mesures de soutien en 2022

Groupe de travail Sécurité de l'information

Après l'événement cloud du REB de l'année dernière, l'OEB a constitué en 2022 le groupe de travail sur la sécurité de l'information. Sa mission consiste à répondre aux préoccupations des États membres en matière de sécurité informatique, notamment sur le recours aux technologies de cloud computing de l'OEB pour le nouvel outil de recherche amélioré. Le groupe de travail s'est réuni trois fois en 2022, avec la participation d'experts nationaux désignés de 24 États membres.

À la première réunion, plusieurs membres ont signalé qu'ils avaient récemment mis en œuvre des projets en lien avec la sécurité de l'information. Une présentation a été consacrée à l'infrastructure et aux contrôles de sécurité applicatifs de l'outil de recherche, et des discussions se sont tenues sur les menaces communes à la sécurité des systèmes informatiques des États membres et de l'OEB.

Au cours de la deuxième réunion, l'OEB a présenté plusieurs solutions potentielles pour compléter les mesures de sécurité sur les données soumises au nouvel outil de recherche. Le règlement relatif à la protection des données de l'OEB a également fait l'objet d'une présentation.

La troisième réunion était axée sur l'évaluation, et dans certains cas la mise en œuvre, de mesures techniques de sécurité complémentaires (informatique confidentielle) pour renforcer la protection des données confidentielles dans l'outil de recherche.

Des technologies de chiffrement supplémentaires sont aujourd'hui à l'étude, où les clés utilisées pour chiffrer les données dans l'outil de recherche sont stockées et gérées par un prestataire en dehors de l'environnement de cloud computing de Google.

Soutien à la mise en œuvre informatique

La mise en œuvre des outils de coopération informatique dans les offices nationaux est pilotée par les mêmes équipes projet de l'OEB que celles travaillant au développement et aux phases pilotes. Dans quelques cas, des experts externes ont été envoyés pour fournir un appui local. Le déploiement de ces experts techniques s'est limité à quelques cas particuliers, en fonction des besoins et après accord mutuel.

3.5 Brevet unitaire et juridiction unifiée du brevet

Plusieurs grandes étapes ont été franchies en 2022 sur la voie de la mise en œuvre du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet (JUB) tant attendues. Les États membres participants se sont unis à l'OEB pour hâter les préparatifs dans divers domaines, notamment l'échange de données, la formation et l'informatique. À de nombreux égards, le lancement du système du brevet unitaire/JUB est un saut dans l'inconnu. Mais en parallèle, il doit être conçu pour interagir correctement avec le système du brevet européen existant.

Pour veiller à la compatibilité des systèmes, de nombreux experts ont collaboré tout au long de l'année, notamment ceux des États membres, de l'OEB et de la première équipe de la JUB. Le Président de l'OEB a rencontré les présidents et représentants du Comité restreint et des organes de gouvernance de la JUB à deux reprises, en janvier et en juillet 2022. Il a engagé les ressources et le soutien nécessaires pour la dernière ligne droite avant le démarrage des opérations du brevet unitaire et de la JUB. Les experts des États membres engagés dans le projet se sont réunis deux fois à l'occasion d'ateliers dans le contexte du réseau de correspondants en communication, notamment pour évoquer la diffusion des supports de communication au public le plus vaste possible. Des préparatifs conjoints ont également eu lieu dans le domaine informatique, avec la finalisation et les tests de bout en bout des logiciels nécessaires à la mise en œuvre du brevet unitaire à l'OEB et de la plateforme d'échange de données, qui relie les bases de données de l'OEB et de la JUB.

Deux événements de haut niveau ont particulièrement retenu l'attention à la deuxième moitié de 2022 :

D'une part, une conférence organisée conjointement par le gouvernement belge, l'OEB et la Commission européenne s'est tenue à Bruxelles le 17 novembre. Les juges nouvellement nommés, ainsi que des représentants de haut niveau des États membres, étaient présents et les échanges ont été animés. En marge de la conférence, le Président de l'OEB a rencontré Klaus Grabinski, Président de

la Cour d'appel de la JUB, pour signer un accord sur l'échange de données entre l'OEB et la JUB. Ainsi, un fondement juridique a été établi pour faciliter l'échange de données entre le Registre européen des brevets de l'OEB et le registre de la JUB, mais aussi pour que le cadre de formation de la JUB bénéficie du soutien de l'OEB.

"La JUB se félicite de coopérer avec l'OEB en ce qui concerne l'échange nécessaire de données du registre et la formation des juges de la JUB."

Klaus Grabinski, Président de la Cour d'appel de la JUB

D'autre part, une conférence organisée conjointement par l'Office slovène de la propriété intellectuelle, l'OEB et la Chambre slovène de commerce et d'industrie s'est déroulée en décembre 2022. Cet événement, qui célébrait également le 20^e anniversaire de l'adhésion de la Slovénie à la Convention sur le brevet européen, a offert une première occasion de rencontrer les utilisateurs slovènes et d'entendre leurs attentes. Une protection territoriale élargie, la baisse des coûts, la réduction des formalités administratives et une application plus efficace des droits des brevets sont les principaux bénéfices attendus par les utilisateurs slovènes. De fait, ces attentes sont communes aux utilisateurs de plusieurs États membres ayant adhéré plus récemment et dont dépend dans une large mesure l'avenir de la prospérité européenne.

"Dans le cadre de nos efforts pour faire progresser le système du brevet unitaire et la participation de la Slovénie à cette entreprise, toutes les mesures préparatoires ont été lancées pour la division locale de la juridiction unifiée du brevet et le Centre de médiation et d'arbitrage en matière de brevets à Ljubljana. Elles concernent la rédaction de supports d'information, l'adaptation de notre système informatique aux échanges nécessaires de données techniques et l'organisation de l'événement promotionnel en association avec l'OEB et la Chambre slovène de commerce et d'industrie. L'Office slovène de propriété intellectuelle reste mobilisé en veillant à la fluidité de ce processus pour tous les acteurs concernés."

Représentant de l'Office slovène de la propriété intellectuelle

Tous les préparatifs en lien avec le démarrage du système du brevet unitaire ont été finalisés à la fin 2022. Les mesures de transition mises en place par l'OEB pour que les utilisateurs s'approprient rapidement le brevet unitaire ont débuté au 1^{er} janvier 2023. Les opérations de la JUB ont débuté par une période transitoire, la "sunrise period", le 1^{er} mars 2023. Cette date marque l'ouverture du registre de la JUB à des interactions opérationnelles directes avec les utilisateurs (notamment pour le dépôt des dérogations [opt-out] et l'inscription des mandataires). Le 1^{er} juin 2023, l'accord relatif à la juridiction unifiée du brevet (AJUB) est entré en vigueur.

Avec la création de la JUB, l'application des droits sur le plan juridictionnel sera aussi nettement simplifiée, puisque les actions seront portées devant une nouvelle juridiction centralisée des brevets pour les États membres de l'Union européenne participants, qui aura compétence pour statuer sur les litiges liés notamment aux questions de contrefaçon et de nullité. Ce dispositif éliminera la

nécessité de contentieux dans plusieurs pays et renforcera la sécurité juridique au travers d'une jurisprudence harmonisée dans le domaine de la validité et des infractions aux brevets, au profit de tous les utilisateurs du système de brevet en Europe.

3.6 Nouvelle politique de l'OEB en matière de données

En décembre 2022, le Conseil d'administration a adopté la nouvelle politique de l'OEB en matière de données (CA/77/22 Rév. 1). L'objectif consistait à centraliser dans un même document les principes de l'OEB relatifs à sa politique sur les données, actuellement disséminées sur une multitude d'instruments juridiques, et à simplifier le système de tarification des recherches.

Le document CA se concentre sur les aspects de politique générale. Il offre un cadre qui soutient les objectifs de l'OEB concernant l'acquisition et/ou la consultation de données brevets et d'informations connexes en Europe et à l'étranger pour le compte des offices nationaux et de l'industrie. Les PME et le grand public ont fait l'objet d'une attention particulière visant à stimuler des activités innovantes au travers des offices nationaux et d'autres entités. Dans ce contexte, les aspects de la nouvelle politique proposée visent à améliorer l'accessibilité des données brevets par l'élargissement des types de données mises à disposition à titre gratuit.

Sur la base de cette politique, l'OEB continuera de fournir toute une gamme de publications, de données et de services pour soutenir la proposition de valeur. L'OEB gèrera ce portefeuille de publications, données et services dans une perspective d'évolution dynamique, comme il l'a fait par le passé, afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Il existe généralement des synergies entre les éléments du portefeuille, qui se traduisent par une présentation conceptuelle de l'information dans plusieurs catégories du portefeuille. D'autres services peuvent créer des jeux de données dynamiques précisément adaptés aux besoins des utilisateurs (par ex. critères de recherche, téléchargement). Un certain nombre d'éléments du portefeuille résultent de la collaboration entre l'OEB et les offices nationaux, ainsi que d'autres entités.

3.7 Renforcement de la coopération avec les institutions et les associations d'utilisateurs en Europe

L'OEB œuvre à dynamiser l'innovation et la compétitivité en Europe en partageant son expertise technique et en impliquant les différents acteurs dans des discussions et des prises de décision avisées. Il collabore étroitement avec les utilisateurs du système européen de PI en tenant compte de leurs commentaires afin d'améliorer la communication, les outils, les produits et les services, en plus de son rôle de sensibilisation aux droits de PI. La partie qui suit offre un aperçu de la coopération entre l'OEB, les gouvernements européens et les organisations non gouvernementales européennes en 2022.

3.7.1 Mémoire d'accord et programme de travail avec l'EIPO

L'OEB a poursuivi la mise en œuvre du programme de travail 2022-2023 avec l'EIPO, en accord avec les objectifs de coopération stipulés dans le nouveau mémoire d'accord de 2019 :

- Renforcer l'efficacité du système européen de PI et le rendre plus accessible aux utilisateurs
- Promouvoir une culture de PI moderne en Europe
- Mieux protéger les entreprises européennes à l'étranger

L'OEB et l'EIPO ont publié la quatrième édition de leur rapport conjoint sur la contribution des secteurs d'activité les plus actifs en matière de DPI pour l'économie de l'Union européenne. Ce rapport couvre tous les principaux DPI (brevets, marques, dessins ou modèles, droits d'auteur, indications géographiques et variétés végétales), recense les secteurs d'activité qui font un usage de ces DPI supérieur à la moyenne et quantifie leur contribution à d'importantes variables macroéconomiques (emploi, PIB, salaires et commerce extérieur) à l'échelle de l'Union européenne, mais aussi pour l'Islande, la Norvège le Royaume-Uni et la Suisse. L'étude fournit des données détaillées et fiables, et offre une base factuelle solide sur laquelle peuvent s'appuyer les décideurs politiques.

De plus, l'OEB et l'EIPO ont animé conjointement une série de séminaires en ligne et organisé la deuxième réunion des interlocuteurs désignés aux offices nationaux sur des sujets de formation à la PI. La participation des groupes de travail d'experts de chaque office s'est poursuivie sur une variété de thèmes techniques. Les séances de formation en ligne et les activités coordonnées se sont également poursuivies au sein du réseau de correspondants en communication.

3.7.2 Coopération avec la Commission européenne

L'OEB et la Commission européenne ont convenu des dispositions du dispositif de travail prévu au titre de l'article 14 du Règlement (UE) n° 1257/2012 mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection unitaire conférée par un brevet. Le document, signé en janvier 2023 par le Président de l'OEB, vise à instaurer une coopération étroite entre les deux organisations internationales dans les domaines concernés par ce règlement, et notamment sur la question des taxes de renouvellement et leurs conséquences sur le budget de l'Organisation européenne des brevets, pour lesquels des échanges réguliers d'opinion auront lieu.

En outre, les 12 et 13 mai, l'OEB a tenu sa deuxième conférence en ligne PATLIB en collaboration avec la Commission européenne. Cette conférence sur le thème "PATLIB dans un contexte européen" a compté 1 332 inscriptions.

3.7.3 Associations d'utilisateurs

L'OEB continue d'interagir avec les utilisateurs du système du brevet européen pour améliorer la qualité et l'efficacité des produits et services.

En 2022, l'OEB a rencontré des associations d'utilisateurs à 26 reprises, notamment au cours de réunions bilatérales et au sein d'équipes de travail du SACEPO.

De plus amples informations figurent au point 5 ci-dessous et dans le rapport 2022 sur la qualité.

3.7.4 Coopération avec d'autres agences et institutions européennes

En mars 2022, le dispositif administratif entre l'OEB et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a été renouvelé pour cinq ans supplémentaires. À l'aune de l'expérience acquise pendant la durée du dispositif précédent (2019-2022), la coopération sera maintenue et renforcée. Elle portera principalement sur la poursuite des activités conjointes actuelles, notamment participation bilatérale aux réunions, réunions techniques principalement par visioconférence entre les organisations et usage par l'OEB des données fournies par l'OCVV. Un atelier et un événement de formation bilatéral sont envisagés en 2023.

L'OEB et l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) ont signé un mémorandum d'accord le 28 avril 2022, puis un premier programme annuel de travail en mai. L'accord de collaboration englobe les activités dans plusieurs domaines d'intérêt commun, comme l'enseignement et la formation, l'assistance métier, les tendances technologiques, les études économiques et la sensibilisation/promotion. Cette coopération vise plusieurs objectifs : aider les inventeurs et les entrepreneurs à convertir leurs idées en produits et services, promouvoir une culture moderne de la PI, mieux protéger les intérêts des entreprises européennes et accroître la valorisation et la commercialisation des brevets en Europe.

Le 1^{er} juin 2022, le Président de l'OEB a participé à une réunion virtuelle avec Christine Lagarde, Présidente de la Banque centrale européenne. Leurs discussions ont porté sur une diversité de questions internationales pressantes, comme l'innovation au service de la croissance économique en Europe, les nouvelles technologies durables pour lutter contre le changement climatique, la diversité et l'inclusion, ainsi que la transformation numérique et les nouvelles formes de travail. Les possibilités d'une coopération plus étroite à l'avenir ont également été évoquées.

L'OEB et l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA) ont uni leurs forces pour garantir le niveau de support adapté aux technologies essentielles. Le protocole d'accord signé par les deux parties invoque une activité pilote dans laquelle des experts de l'OEB ont donné un avis consultatif sur l'originalité technologique, la valeur inventive et la future stratégie de PI des offres de transition du Conseil européen à l'innovation retenues pour un entretien avec un jury après l'appel d'offres clôturé le 28 septembre 2022. L'initiative pilote vise à capitaliser sur l'expertise de l'OEB et sur sa position

unique dans l'écosystème européen de l'innovation. Étant donné le résultat positif du projet pilote, sa prolongation est envisagée en 2023.

En 2022, l'OEB et l'Institut européen de politique spatiale, en collaboration avec l'Agence spatiale européenne, ont élaboré et publié un nouveau rapport d'analyse des brevets, qui met en lumière une hausse notable du nombre de demandes de brevets (2001-2021) dans le domaine des applications vertes et de détection depuis l'espace. Cette étude est centrée sur les applications de données de télédétection qui pourraient contribuer à atténuer le changement climatique. Il y est notamment question de prévisions météorologiques, de détection de la pollution, de protection de la biodiversité et de surveillance de l'environnement.

Un autre rapport d'analyse des brevets, élaboré et publié par l'OEB et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), exploite des statistiques sur les brevets pour mettre en évidence les tendances et la dynamique dans le domaine de l'hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables. L'hydrogène issu de sources d'énergie renouvelables peut être utilisé dans l'industrie chimique et comme combustible. L'hydrogène est un élément abondant et peut former une source d'énergie par électrolyse de l'eau en présence de catalyseurs. L'hydrogène est donc très intéressant en tant que source d'énergie verte, à condition que sa production soit verte également.

Par ailleurs, l'OEB et la Banque européenne d'investissement ont publié un rapport conjoint sur l'innovation technique de pointe dans le domaine des technologies connectées intelligentes, en identifiant les obstacles propres aux petites entreprises qui développent des technologies numériques avancées dans l'Union européenne (UE). Le cloud computing, l'Internet des objets, les réseaux 5G et l'intelligence artificielle, souvent présentés comme des technologies de la quatrième révolution industrielle, constituent une part importante des technologies de pointe. Après la révolution numérique, la quatrième révolution industrielle se rapporte à ces nouvelles technologies qui estompent les frontières entre les univers physique, virtuel et biologique. Le nouveau rapport livre des recommandations pour stimuler la croissance des entreprises de l'UE et encourager l'innovation dans les technologies dites "de rupture" en Europe.

4. Coopération internationale

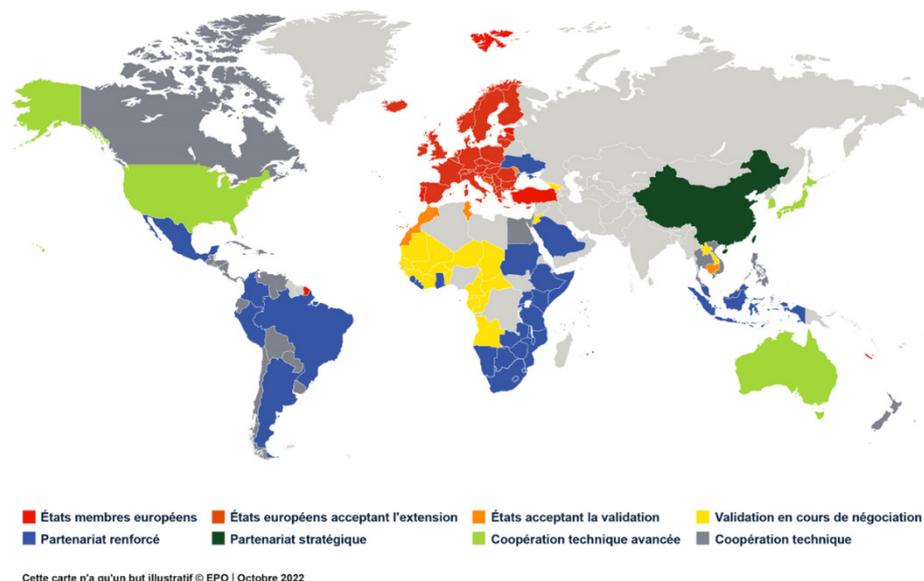
L'attractivité du système du brevet européen repose principalement sur deux facteurs : la qualité des produits et des services fournis par l'OEB en vertu de la CBE et leur portée géographique. Le Plan stratégique 2023 prévoit deux programmes y afférents au titre de l'objectif 4 ("Construction d'un système du brevet européen ayant un retentissement mondial"), qui portent sur l'attractivité de la procédure Traité de coopération en matière de brevets (PCT) à l'OEB et la couverture des produits de recherche et d'examen de l'OEB.

Le PCT est une procédure centrale de l'OEB : les "demandes euro-PCT" entrant dans la phase européenne représentent près de 60 % de tous les dépôts de l'OEB. De plus, il s'agit d'une procédure vitale pour les utilisateurs car c'est l'outil principal pour les demandeurs recherchant la protection par brevet de leurs inventions dans plusieurs systèmes juridiques.

En application du Plan stratégique 2023, il a été décidé de mettre en œuvre et de renforcer un cadre de coopération à trois niveaux : la coopération en matière d'assistance technique, le partenariat renforcé et la validation.

4.1 Élargissement de nos liens à l'international

Figure 13 : Activités de coopération internationale bilatérale



Source : OEB

Le soutien à l'innovation de l'OEB au travers de la coopération dépasse le cadre de l'Europe. Plus la portée géographique du système du brevet européen est étendue, plus les bénéfices qu'il peut offrir à ses utilisateurs sont notables. La coopération technique forme le socle des activités de coopération, car elle facilite les échanges institutionnels qui améliorent la qualité du processus relatif aux brevets. Le cadre de coopération technique est indispensable à l'instauration de pratiques communes de recherche, d'examen ou de classification. Il joue également un rôle dans l'établissement des bases d'une coopération future plus stratégique, à savoir un partenariat renforcé ou un accord de validation.

Il est très avantageux pour les utilisateurs du système du brevet européen de couvrir un domaine géographique plus vaste sur la base de leur demande déposée auprès de l'OEB. En même temps, ils profitent également de la grande qualité et de la sécurité juridique apportée par la procédure de délivrance des brevets de l'OEB et peuvent obtenir des brevets de qualité élevée dans une région qui n'est pas couverte par la CBE.

Par conséquent, il est intéressant d'un point de vue stratégique que l'OEB poursuive son élargissement géographique, notamment par le biais d'accords de validation et de partenariats renforcés, qui étendent la couverture de l'OEB au-delà des frontières européennes et favorisent la diffusion des bonnes pratiques, des outils et des normes de qualité européens dans le monde entier.

Les accords de validation visent à étendre la portée géographique des brevets européens et constituent le modèle de coopération stratégique le plus abouti pour l'OEB et le pays partenaire. La procédure centralisée de délivrance de l'OEB

réduit la charge administrative et financière des demandeurs, qui peuvent facilement obtenir une protection par brevet dans un État non européen en demandant simplement la validation du brevet européen délivré au lieu de répéter toute la procédure dans un nouvel office en suivant la méthode de Paris ou PCT. Ce transfert des seconds dépôts étrangers de la procédure nationale vers la procédure de validation permet à l'État autorisant la validation de concentrer ses efforts sur le premier dépôt, si son système de brevet national prévoit l'examen quant au fond des demandes nationales, et de soutenir l'innovation à l'échelle locale.

Le programme de partenariat renforcé de l'OEB vise à établir durablement des partenariats approfondis et de large portée avec les offices de PI dans les foyers d'innovation émergents du monde entier. L'objectif est d'harmoniser et de consolider le système mondial des brevets en étendant le réseau d'offices partenaires qui améliorent leurs capacités, leur productivité et la qualité par l'utilisation systématique des produits du travail (recherche et examen), des outils et des pratiques de l'OEB. Le programme offre donc de meilleures conditions aux demandeurs qui déposent des demandes de brevet internationales et favorise l'innovation en soutenant les offices partenaires grâce à la fourniture de services améliorés aux demandeurs locaux.

Depuis l'adoption du Plan stratégique 2023 en juin 2019, la portée géographique de l'Organisation européenne des brevets s'est considérablement étendue, touchant au total plus de deux milliards de personnes à la fin de 2022 dans 39 États membres, 1 État autorisant l'extension, 4 États autorisant la validation et 12 offices de partenariat renforcé.

Au-delà de l'Europe, l'OEB continue d'étendre sa portée géographique au travers de nouveaux accords de validation et de partenariats renforcés. Outre les 44 pays autorisant la validation des brevets de l'OEB, nous avons 42 autres pays où les résultats de recherche et d'examen de l'OEB sont réutilisés dans la phase nationale/régionale, dans le cadre d'un partenariat renforcé ou de l'accord Patent Prosecution Highway.

Au total, 85 accords de coopération internationale (mémorandums d'accord et programmes de travail) sont en vigueur : 20 dans la coopération en matière d'assistance technique, 18 dans le contexte d'un partenariat renforcé, 8 dans le domaine de la validation, 3 dans la coopération multilatérale, 18 accords Patent Prosecution Highway (17 accords bilatéraux et un avec l'IP5), 10 accords de CPC (avec des États non membres) et 2 accords relatifs au partenariat stratégique Chine.

4.1.1 Coopération en matière d'assistance technique

Les éléments constitutifs des programmes de coopération en matière d'assistance technique avec des offices partenaires sont habituellement l'échange de données sous différentes formes, l'utilisation des pratiques et outils communs pour la classification, la recherche et l'examen, par exemple la CPC et EPOQUE Net, le partage des bonnes pratiques sur les grands sujets d'intérêt mutuel et les programmes de partage du travail tels que le Patent Prosecution Highway (PPH). La promotion de l'OEB en tant qu'administration au titre du PCT auprès des utilisateurs originaires de ces juridictions est également un objectif général.

Les actions opérationnelles en coopération se sont adaptées aux exigences des événements virtuels. Les interactions bilatérales et multilatérales de haut niveau se sont maintenues à un rythme soutenu et les échanges virtuels, qui existaient déjà, ont été étendus à un plus grand nombre d'activités. La plupart des partenaires de coopération ont rapidement adopté les services permettant une coopération virtuelle, tandis que la coopération en matière d'assistance technique s'est poursuivie pour jeter les bases de plans de plus grande envergure. Suite à l'adoption du cadre de l'EPO établissant de nouvelles méthodes de travail, le format en ligne a été complété par un format d'échange mixte (ou hybride), en ligne et en présentiel.

Le 1^{er} mars 2022, l'OEB a pris la décision de geler toutes les activités de coopération avec les offices nationaux de la fédération de Russie et du Bélarus, ainsi que les activités de coopération avec l'Organisation eurasiennne des brevets, par solidarité avec tous ceux touchés par l'action militaire en cours en Ukraine. Notons également que l'OEB a pris des mesures humanitaires appropriées, notamment la scolarisation des enfants ukrainiens à l'École européenne de Munich, conformément à son mandat.

À partir du 17 mai 2022, les bases de données d'état de la technique de l'OEB ont cessé de recevoir de nouvelles données de la part de la Fédération de Russie et de l'Organisation eurasiennne des brevets. Les utilisateurs d'EPOQUE Net en ont été informés en conséquence.

L'OEB a également mis en place trois mesures liées aux sanctions :

- Suspension des procédures de demande de la part de particuliers et d'entités sanctionnés figurant sur les listes de l'Union européenne et du Royaume-Uni
- Suspension du remboursement des taxes aux particuliers et entités sanctionnés et gel de tous les comptes courants en leur nom
- Suspension des demandes d'enregistrement de transfert de droits, de licences et d'autres droits

En 2022, après la signature du mémorandum d'accord sur la mise en œuvre de la classification coopérative des brevets (CPC) à l'Office marocain (OMPIC), l'OEB a dispensé la formation générale et spécialisée correspondante à tous les examinateurs de l'OMPIC.

La coopération en matière d'assistance technique avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) s'est poursuivie avec l'achèvement en décembre 2022 de directives communes d'examen des brevets de l'ANASE, qui ont été approuvées par le groupe de travail de l'ANASE sur la coopération en matière de PI.

Les échanges traditionnels entre les examinateurs de l'OEB et de l'Office des brevets du Japon ont eu lieu dans un format virtuel en mars 2022.

La coopération avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), dans le cadre du premier mémorandum d'accord sur la coopération bilatérale signé en 2019 entre les deux offices, est restée très active. Plusieurs réunions entre équipes d'experts respectives ont eu lieu en 2022. Les deux Offices ont pu échanger les expériences et les bonnes pratiques dans les domaines des programmes de formation, de la gestion de la qualité et de l'usage de l'intelligence artificielle pour la classification et d'autres projets de

transformation numérique. Ce premier mémorandum d'accord de coopération bilatérale a produit des résultats positifs, comme le confirment les deux Offices. L'OEB et l'USPTO ont ainsi convenu en février 2023 de prolonger leurs liens étroits de coopération pendant trois ans supplémentaires, jusqu'à la fin 2025.

4.1.2 Projet pilote d'administration chargée de la recherche internationale OEB-CNIPA

En décembre 2020, l'OEB et l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA) ont lancé un projet pilote dans lequel l'OEB agit en tant qu'administration internationale chargée de la recherche (ISA) pour les demandeurs chinois. Dans le cadre de ce projet, les ressortissants et les résidents de la République populaire de Chine peuvent choisir l'OEB comme ISA lorsqu'ils déposent leurs demandes PCT en anglais aux offices récepteurs du Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Le projet pilote a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2023.

Les entités chinoises et internationales basées en Chine ont participé activement à ce projet pilote. À la fin 2022, plus de 320 entreprises avaient sélectionné l'OEB en tant qu'ISA dans le cadre de ce projet pilote, avec le dépôt d'environ 2 000 demandes.

L'OEB et la CNIPA collaborent pour améliorer les conditions du projet pilote, en commençant par autoriser le paiement de la taxe de recherche internationale en renmibi à la CNIPA et par permettre la réception de notifications électroniques relevant de ce projet pilote. L'OEB et la CNIPA débattront également des prochaines étapes.

En 2022, un nouveau mémorandum d'accord et un nouveau programme de travail sur la CPC ont par ailleurs été signé avec la CNIPA. Des séances de formation spécialement destinées aux examinateurs de la CNIPA ont été dispensées.

4.1.3 Coopération bilatérale avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

La coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a été renouvelée au niveau opérationnel avec la signature en juillet 2022 du programme de travail annuel pour la période jusqu'en juillet 2023. Le programme de travail annuel est composé d'activités dans les domaines du système PCT, de l'échange de données, de la classification, des procédures d'automatisation et des informations brevets, conformément au mémorandum d'accord signé avec l'OMPI en novembre 2021.

La majorité des activités du programme de travail annuel progresse conformément au calendrier et produisent des bénéfices qui contribueront au développement du système international des brevets.

Dans le domaine des outils de dépôt, l'OEB et l'OMPI ont conjointement mis en œuvre l'intégration de l'ePCT dans l'outil Front Office développé par l'OEB, à l'intention des offices nationaux des États membres de l'Organisation européenne des brevets. Cette activité faisait suite à l'intégration concluante de l'ePCT dans l'outil de dépôt en ligne 2.0 pour le dépôt des demandes PCT à l'OEB.

La coopération OEB-OMPI a abouti à un autre résultat important en 2022 : le lancement et la mise en œuvre d'une approche rationalisée en matière d'échange de données PCT. En fin d'année, six flux, représentant les deux tiers du volume total de données PCT échangées entre les deux Organisations, avaient été transférés vers une solution de services web comparable à celle mise en œuvre pour les flux de données entre l'OEB et les offices nationaux en Europe.

En 2022, l'OEB a continué à diriger le groupe de travail MIA du PCT sur la documentation minimale PCT en coopération étroite avec l'USPTO, qui dirige le sujet spécifique des documents non-brevet, et l'OMPI. L'objectif est d'améliorer et de simplifier les processus de recherche de PCT. L'OEB et l'USPTO ont présenté un ensemble commun de modifications réglementaires à examiner à la réunion du groupe de travail du PCT en octobre 2022. Les discussions se poursuivront en 2023.

4.1.4 Participation aux activités de PI régionales

Dans le contexte du dispositif IP Key pour l'Amérique latine mis en œuvre par l'EUIPO, l'OEB a organisé un atelier virtuel sur deux journées consacré à sa pratique d'examen dans les domaines des inventions mises en œuvre par l'informatique et de l'intelligence artificielle. Plus de 100 examinateurs de 14 offices de brevets de la région étaient présents à cet atelier.

L'OEB s'est également associé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à l'Institut national de la propriété intellectuelle du Brésil et au programme EuroClima+ de l'Union européenne pour un événement de trois jours sur le renforcement des capacités en technologies vertes, destiné aux examinateurs de brevets d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'OEB est à la manœuvre sur une initiative d'instauration d'une plateforme durable pour garantir que les pays de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) coopèrent de manière systématique et coordonnée sur les questions liées à la PI. Sur ce sujet, l'OEB et le secrétariat de la CPLP ont convenu de signer en 2023 un mémorandum d'accord et un programme de travail comportant des activités concrètes à mener.

En mai et juin 2022, l'OEB et l'OMPI ont organisé une formation adressée à l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil et à l'Institut national de la propriété industrielle du Chili dans le domaine du PCT. Plus de 150 examinateurs ont été formés aux responsabilités d'administration chargée de la recherche internationale/de l'examen préliminaire international, ainsi qu'aux Directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT (et pratiques connexes), du point de vue des pratiques de l'OEB.

4.1.5 Partenariat renforcé

Dans de nombreux États, la proportion de demandes provenant de non-résidents est extrêmement élevée : plus de 80 % dans certains cas. La majorité des demandes provenant de non-résidents sont déposées dans plus d'un État et revendiquent la priorité sur une demande antérieure. Même si les demandes étrangères correspondantes sont susceptibles de contenir des revendications différentes et si les critères de brevetabilité peuvent différer d'un pays à l'autre, les recherches sur l'état de la technique et les décisions de délivrer un brevet ou de rejeter la demande prononcées dans d'autres États fournissent souvent des informations précieuses pour la recherche et l'examen.

Le point décisif dans un partenariat renforcé est de faire la distinction opérationnelle entre premiers et seconds dépôts nationaux. En règle générale, les offices de PI ont besoin de prioriser les premiers dépôts en termes d'allocation de ressources, étant donné qu'une première action administrative est dans l'idéal délivrée dans un délai de six à neuf mois à compter de la date de dépôt. En outre, les premiers dépôts exigent habituellement que les examinateurs effectuent une recherche complète et parviennent à leurs propres conclusions sur la brevetabilité, étant donné qu'ils ne peuvent pas consulter de demandes correspondantes. En ce qui concerne les seconds dépôts, les examinateurs sont en mesure de consulter et, le cas échéant, de réutiliser les produits du travail réalisé pour le dépôt antérieur, soit partiellement, soit intégralement dans certains cas.

L'OEB et les offices partenaires s'accordent sur la mise en œuvre d'un système de réutilisation systématique des produits du travail de l'OEB permettant aux offices partenaires de renforcer et d'accélérer le traitement des demandes de brevet nationales/régionales ayant la même date de priorité. L'office partenaire est censé réutiliser au maximum les produits du travail de l'OEB en vertu du cadre juridique applicable. Les principaux produits du travail de l'OEB à réutiliser sont l'avis émis au stade de la recherche européenne, l'opinion écrite de l'OEB en tant qu'administration chargée de la recherche internationale, le rapport d'examen préliminaire international et la décision de délivrance.

Contrairement à d'autres accords sur le partage du travail qui sont orientés demandeur et requièrent la présentation de formulaires supplémentaires et parfois le paiement de taxes, le système de réutilisation est géré par l'Office et appliqué par défaut. La réutilisation des produits du travail de l'OEB s'inscrit dans un flux de travail fluide et les pratiques en matière d'examen sont autant que possible standardisées. Ce système est donc particulièrement efficace pour aider l'office partenaire à accroître ses capacités de recherche et d'examen en évitant une duplication inutile du travail et en maximisant ainsi sa qualité et son efficacité.

Un nouvel outil de réutilisation nommé GeO est sorti en octobre 2022 à des fins de test et sera disponible aux offices partenaires dans le portail d'accès unique. Cet outil fournit aux examinateurs un accès immédiat aux produits du travail de l'OEB, facilitant ainsi la réutilisation, et élimine les différentes étapes nécessaires pour accéder aux informations recherchées dans le Registre européen des brevets ou Espacenet. Développé notamment pour aider les offices de partenariat renforcé à réutiliser les résultats d'examen et de recherche de l'OEB, l'outil serait potentiellement utile à tous les offices nationaux qui traitent les demandes PCT à la phase nationale.

Au total, 32 121 cas de réutilisation ont été rapportés en 2022 par les offices de partenariat renforcé, portant le total à 131 148 depuis le lancement du programme en 2021. Il convient de noter que ces excellents résultats sont en partie dus aux efforts des offices partenaires de traiter certains arriérés.

Après la signature d'un partenariat renforcé avec l'Office ukrainien des brevets, les actions se sont intensifiées pour soutenir l'office, son infrastructure et son personnel en période de conflit.

Le Mexique, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), la Malaisie et l'Indonésie sont déjà pleinement opérationnels en termes de fourniture régulière de données réutilisées et participent avec enthousiasme aux réunions de révision d'experts régulières. Il convient de souligner le succès exceptionnel des réunions de révision avec l'Institut mexicain de la propriété intellectuelle, auxquelles participent activement plus de 100 examinateurs en moyenne. Au total, 12 réunions de révision d'experts ont été organisées en 2022, accueillant environ 400 examinateurs de brevets de tous les offices de partenariat renforcé.

La mise en œuvre du processus de réutilisation a démarré en 2022 avec les offices de PI d'Arabie Saoudite, du Pérou et de Colombie.

L'intensification de la coopération avec les offices partenaires en Afrique, en vertu des accords de partenariat renforcé, englobe le programme EOB-ARPET (formation à l'examen des brevets régionaux de l'ARIPO). Initiative conjointe de l'ARIPO et de l'OEB, le programme ARPET vise à renforcer les aptitudes et les compétences des examinateurs des États membres de l'ARIPO et des États observateurs, à savoir l'Angola et l'Éthiopie. Trente-sept participants ont achevé les modules A et B, la formation au module B s'étant déroulée au format hybride en juillet 2022. Les modules C et D seront proposés en ligne sous forme d'ateliers. Après l'achèvement du programme, les stagiaires formeront des groupes pour adapter les supports de formation à leurs réglementations et pratiques locales, en incorporant la réutilisation des produits du travail de l'OEB.

"Nous sommes convaincus que la mise en place de moyens durables dans les sciences, le transfert de technologie et l'innovation est essentielle pour aider les industries locales à prospérer dans une économie de la connaissance toujours plus intégrée."

António Campinos, Président de l'OEB

Le Président de l'OEB et le Directeur général de l'ARIPO ont lancé le 31 mars 2022 le programme universitaire de formation à la diffusion de la PI. Ce programme pilote, qui réunit 25 universités des États membres de l'ARIPO, d'Angola, d'Éthiopie et du Nigéria, a pour mission de diffuser des connaissances fondamentales sur la PI et les systèmes de brevets, ainsi qu'à former les participants à l'utilisation des outils de recherche d'information brevets. Le programme sera renouvelé et étendu à d'autres universités de pays africains.

En décembre 2022, le Président de l'OEB a effectué une série de visites en Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Cameroun. Lors de sa visite en Afrique du Sud, il a rencontré des représentants de l'industrie et le Commissaire de la Commission sud-africaine pour les sociétés et la propriété intellectuelle (CIPC)

et signé le programme de travail bisannuel 2022-2024. Par ailleurs, il a échangé avec des mandataires locaux en brevets au sujet de la coopération entre CIPC et OEB et de l'état d'avancement du brevet unitaire.

Au Zimbabwe, le Président de l'OEB a participé à une réunion bilatérale avec le Directeur général de l'ARIPO et à un séminaire centré sur l'avenir de l'initiative Knowledge Transfer to Africa. Au Cameroun, il a pris la parole à la 62^e séance ordinaire du Conseil d'administration de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et abordé l'accord de validation avec les membres. Il s'est également entretenu avec des ministres de la Guinée-Bissau et de la Guinée équatoriale pour examiner les initiatives de renforcement des capacités concernant la PI dans ces pays lusophones.

4.1.6 Accords de validation

L'OAPI poursuit les démarches nécessaires à la validation : après l'entrée en vigueur de l'Accord de Bangui révisé fin 2020, l'OAPI prépare maintenant activement l'introduction d'une nouvelle procédure de recherche et d'examen quant au fond, qui remplacera le système d'enregistrement actuel. L'OEB soutient l'OAPI en proposant des formations spécialement destinées aux cinq examinateurs de l'OAPI. En 2022, ces activités ont porté sur l'examen approfondi des brevets et inclus une visite d'étude de quatre examinateurs de l'OAPI à l'OEB en octobre à Munich.

À propos du Cambodge, après le renouvellement de l'accord de validation sur cinq ans en janvier 2022, l'OEB et les instances nationales de PI ont repris leur coopération et lancé l'élaboration d'un nouveau programme de travail bilatéral.

En soutien à tous les offices de validation, l'OEB a continué de proposer deux programmes de formation des formateurs à un public d'opérateurs de PI. En ce qui concerne la coopération avec chaque office de validation, l'OEB a été particulièrement actif au Maroc, en Tunisie et dans la République de Moldavie. En détail :

Avec l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), les activités prévoient de promouvoir l'innovation dans les universités et centres de recherche locaux (initiative Knowledge Transfer to Africa, en relation avec les réseaux PATLIB). L'accent est mis sur le soutien aux PME et aux technologies vertes, mais aussi sur la poursuite de la modernisation des moyens informatiques de l'OMPIC. Les capacités d'examen de l'OMPIC ont été soutenues par un accompagnement spécifique sur la fabrication additive, un sujet déterminant pour le pays. Une initiative conjointe a été lancée pour mieux cerner le comportement des utilisateurs du système de validation et encourager son usage.

L'OMPIC a récemment intégré le système CPC (signature de l'accord avec l'OEB le 22 septembre 2021) et s'emploie activement à le mettre en œuvre à pleine échelle.

L'OEB a collaboré avec l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle de Tunisie à l'amélioration de l'échange de données, qui doit être repris après plusieurs mois d'interruption. Un séminaire de deux jours sur la rédaction des brevets a été organisé pour un public de 50 personnes du domaine de l'innovation pour contribuer à renforcer la capacité du pays. Le pays fait

également partie de l'initiative Knowledge Transfer to Africa, avec la participation d'universités locales et des réseaux PATLIB.

Concernant l'Office d'État pour la propriété intellectuelle de la République de Moldavie, le programme de travail vise à développer la capacité et l'infrastructure de traitement des brevets par une diversité d'activités élaborées au regard des résultats d'une analyse conjointe du contexte d'innovation du pays. L'OEB a participé à la célébration du 30^e anniversaire de l'AGEPI, une étape importante pour l'Office. Les mesures visent désormais à préparer l'adhésion de la Moldavie à la CBE, un processus sur lequel vont se concentrer les activités de coopération au cours des prochains mois.

Pour le Maroc, la Tunisie et la République de Moldavie, l'utilisation des mesures de validation (budget destiné à moderniser l'infrastructure des offices et à soutenir les investissements dans les domaines de l'informatique, de l'échange de données, de la publication des données, de l'enseignement et des supports de formation) est presque achevée. Cet accompagnement permet de déployer des services de pointe aux utilisateurs et d'optimiser l'interopérabilité entre les offices de PI, gage de pérennité du système mondial de brevets.

4.2 Coopération multilatérale

L'OEB est parvenu à éliminer le travail inutile en double et à harmoniser les procédures dans les plus grands offices de brevets au monde grâce aux efforts de coopération multilatérale, l'Office jouant à cet effet un rôle déterminant depuis 1983. Dans le cadre du plan stratégique 2023, l'OEB entend capitaliser sur ses acquis. À cette fin, il a élaboré un programme pour encourager la coopération multilatérale dans l'objectif 4, "Construire un réseau et un système du brevet européen ayant un retentissement mondial". Cette mesure aidera l'OEB à développer un système mondial de PI efficace et performant ayant un impact positif pour les utilisateurs européens et l'OEB.

4.2.1 Améliorer l'impact de la coopération multilatérale

Le programme stratégique de l'OEB vise à améliorer le fonctionnement du système international des brevets en favorisant la convergence technique et procédurale, et en recherchant des réponses communes aux défis mondiaux que représentent notamment les nouvelles technologies émergentes et l'intelligence artificielle, via les dispositifs d'encadrement de la coopération IP5.

L'OEB devrait bénéficier de ce programme à plusieurs égards. Une coopération multilatérale efficace avec les principaux offices de PI aidera l'OEB à relever les défis que posent les volumes croissants de l'état de la technique, à accéder à des informations brevets du monde entier, à diffuser ces données et à proposer davantage de services aux utilisateurs. L'harmonisation des pratiques permettra d'améliorer nettement la qualité et la validité des brevets, ainsi que la prévisibilité de la procédure de délivrance.

Le développement de synergies dans la coopération multilatérale en matière de brevets aidera l'OEB et les offices partenaires à préconiser un cap ferme en faveur de la PI. Pour les examinateurs, le renforcement de la coopération

favorisera l'harmonisation d'autres procédures avec d'autres grands offices de PI et créera de nouvelles opportunités de partage du travail.

4.2.2 Coopération IP5

Dans le cadre de la coopération IP5, les événements IP5 de haut niveau annuels ont été organisés par l'OEB sous forme virtuelle en juin 2022. Au cours de leurs réunions, les directeurs des offices ont reconnu des progrès dans tous les domaines de la coopération IP5. Malgré l'environnement virtuel des échanges, les offices ont obtenu des résultats significatifs. L'année passée a été notamment marquée par les avancements suivants :

- Mise en œuvre d'un système d'alerte mondial couvrant les changements dans le traitement des demandes de brevet dans les cinq offices, accueillie très favorablement par les utilisateurs
- Confirmation des progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route NTE/IA de l'IP5 avec le lancement de nouveaux projets qui, à terme, optimiseront les processus internes à l'IP5 par l'usage des nouvelles technologies émergentes (NTE) et de l'intelligence artificielle (IA), tout en favorisant la sécurité juridique et la transparence dans les pratiques en vigueur relevant des brevets
- Publication du "format de sécurité IP5", relatif aux fonctions autorisées dans les dessins aux offices IP5, c'est-à-dire un tableau des fonctions admissibles courantes, y compris le plus petit dénominateur commun, qui conclut la première étape du projet en question

Les directeurs des offices IP5 ont confirmé qu'une approche gestion de projet est essentielle pour favoriser la transparence, améliorer les processus décisionnels et renforcer l'efficacité de la coopération IP5. Ils ont reconnu l'intérêt de lancer un examen du catalogue des projets IP5 pour contrôler l'efficacité de l'affectation des ressources et la production de résultats en temps utile.

Une réunion à part a eu lieu entre les directeurs des offices IP5 et l'industrie IP5, c'est-à-dire les associations d'utilisateurs des régions IP5, axée sur le rôle de la PI dans la promotion des objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans l'ensemble, cette discussion a montré le potentiel de la PI en tant que catalyseur de prospérité socio-économique et de croissance, notamment dans un environnement qui se rétablit de la COVID-19, et établi les fondations d'une approche possible à plus long terme vers l'intégration du développement durable aux futures politiques de l'IP5. En 2019, les directeurs des offices IP5 et l'industrie IP5 s'étaient engagés à promouvoir ensemble une orientation résolue en faveur de la PI.

Cette réunion marquait 10 ans de collaboration avec l'industrie IP5, une initiative lancée par l'OEB. Une vidéo commémorative est revenue sur les réalisations de la coopération IP5, l'intérêt des échanges permanents avec les utilisateurs et leur importance pour le succès non démenti du cadre de coopération IP5.

En 2023, les réunions des directeurs des offices IP5 et les rencontres annexes seront organisées par l'USPTO à la mi-juin en présentiel, une première depuis 2019.

4.2.3 Coopération tripartite

"Je me réjouis de notre nouvelle orientation en faveur de la coopération tripartite, qui correspond à la mission de l'USPTO visant à encourager l'innovation, notamment dans des technologies clés et parmi les communautés traditionnellement sous-représentées et aux ressources limitées. Chacun de nous s'est engagé à faire preuve d'inventivité dans son approche collaborative et à coopérer plus étroitement pour favoriser la création d'emplois, alimenter la prospérité économique et résoudre les problèmes du monde."

Kathi Vidal, Directeur de l'USPTO

"Les offices engagés dans la coopération tripartite ont tenu à ce jour 40 réunions de direction. C'est un accomplissement incroyable. Ce chiffre lui seul montre l'importance capitale de cette coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle, et nous allons poursuivre notre quête d'un écosystème mondial de PI idéal grâce à notre coopération."

Koichi Hamano, Commissaire du JPO

"Le succès et la longévité de la coopération tripartite tiennent à l'idée commune que les enjeux mondiaux exigent des réponses mondiales. Nous savons que l'innovation, soutenue par un système de PI solide et de haute qualité, peut compenser la menace qui pèse sur le développement durable. Nous sommes également conscients que les PME à fort potentiel de croissance ont un rôle central à jouer dans l'émergence de ces innovations révolutionnaires, mais en sont parfois empêchées en raison des obstacles pour y parvenir. C'est là que le brevet unitaire européen, qui sera prochainement opérationnel, peut véritablement changer la donne pour les entreprises des régions relevant des trois offices."

António Campinos, Président de l'OEB

En 2022, les trois offices ont célébré 40 ans de coopération soutenue par une conférence organisée par l'USPTO. Le thème de cette manifestation portait sur la simplification de l'accès des entreprises à l'écosystème d'innovation pour stimuler la croissance économique. L'événement a fait le point sur le travail des offices pour faire progresser la digitalisation et sur les initiatives respectives pour rendre le système de brevet plus inclusif, notamment pour les petites entreprises, les micro-structures et les start-ups.

Les offices se sont engagés à poursuivre les améliorations informatiques visant à simplifier et rationaliser les processus, gagner en efficacité et réduire les coûts pour tous les inventeurs. Parmi les sujets abordés figuraient les outils à base d'intelligence artificielle, l'élimination des obligations de signature physique et l'amélioration des moyens de recherche sur l'état de la technique.

5. Partenariat et dialogue avec les utilisateurs

L'OEB s'active depuis longtemps dans les interactions avec des représentants de toutes les régions de l'IP5, y compris associations professionnelles et groupes de spécialistes des brevets. Bien que l'OEB échange en priorité avec les associations européennes d'utilisateurs, l'usage avancé des méthodes de communication numérique a ouvert la voie à des discussions plus régulières et plus variées avec des utilisateurs du monde entier.

L'objectif de ces discussions consiste à recueillir des commentaires et des opinions qui aideront à améliorer les produits et services de l'OEB. Les réunions ordinaires sont un espace de consultation sur les sujets d'actualité et permettent à l'OEB de réagir rapidement dans un environnement international en constante évolution.

En 2022, l'OEB a organisé des réunions avec l'epi et BusinessEurope, au cours desquelles l'industrie et les utilisateurs européens ont pu faire entendre leur voix. L'OEB a également tenu une série de réunions en ligne avec des associations internationales d'utilisateurs, notamment les grandes associations de praticiens de la PI du Japon et des États-Unis d'Amérique.

Le groupe de travail du SACEPO sur la qualité continue de jouer un rôle majeur dans cet effort continu. Composé de 75 experts du monde entier, il constitue un forum dans lequel l'OEB peut engager un dialogue constructif avec les utilisateurs et débattre avec eux des propositions d'amélioration à la législation et aux pratiques relevant du brevet européen.